

Bulletin du

**Conseil communal**

Lausanne

N<sup>o</sup> 7

Séance du mercredi 12 décembre 2007

Présidence de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz (AGT), présidente**Sommaire**Ordre du jour (voir bulletin N<sup>o</sup> 6/I, p. 549)

Ouverture de la séance . . . . . 732

**Interpellation :**

«Tram ? Métro ? Ouest ? Est ? Nord ? Quelle boussole pour le Conseil communal ?»

(M. Roland Rapaz et consorts). *Développement* . . . . . 732*Réponse de la Municipalité* (M. Daniel Brélaz) . . . . . 733*Discussion* . . . . . 736**Postulat :**

«Journaux gratuits : la participation, c'est bien, le recyclage c'est mieux !

Un pas vers la société à 2000 W» (M. Yves Ferrari). *Dépôt* . . . . . 732**Préavis :**N<sup>o</sup> 2007/48 Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2008.

Plan des investissements pour les années 2008 et 2009 (Administration générale et Finances). . . . . 753

*Reprise et fin de la discussion sur le préavis N<sup>o</sup> 2007/48, ainsi que sur le rapport le concernant.* . . . . 753

5. Enfance, Jeunesse et Education . . . . . 753

6. Sécurité sociale et Environnement . . . . . 754

7. Services industriels . . . . . 765

*Discussion finale* . . . . . 766**Rapport :**N<sup>o</sup> 2007/1 Rapport sur l'état des motions, postulats, projets de règlement et pétitions dont le délai de réponse est échu ou ne pourra pas être respecté (Administration générale et Finances) . . . . . 743*Rapport polycopié* de M. Jacques-Etienne Rastorfer, rapporteur pour la Commission permanente de gestion . . . . . 751*Discussion* . . . . . 752

# Séance

du mercredi 12 décembre 2007

**Membres absents excusés :** M. Raphaël Abbet, M. Benoît Biéler, M<sup>me</sup> Marie Deveaud, M<sup>me</sup> Sylvie Favre-Truffer, M. Cédric Fracheboud, M<sup>me</sup> Diane Gilliard, M<sup>me</sup> Nicole Graber, M. François Huguenet, M. Philippe Jacquat, M. Claude Mettraux, M<sup>me</sup> Elisabeth Müller, M. Nsengi-mana Nkiko, M. Denis Pache, M. Charles-Denis Perrin, M<sup>me</sup> Maxline Stettler, M. Claude-Alain Voiblet.

**Membres absents non excusés :** M. André Gebhardt, M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron, M. Francis Pittet, M. Kugathasan Thavathurai, M. Axel Marion.

Membres présents	78
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	99

A 19 h, au Casino de Montbenon.

**La présidente :** – Mesdames et Messieurs, je vous prie de prendre place, que nous puissions commencer la séance. Il semble que le quorum soit atteint, je déclare ouverte cette séance du Conseil communal.

Je passe d'abord la parole à M. Ballenegger, qui a une ou deux communications à nous faire.

**M. Jacques Ballenegger, secrétaire de séance :** – Oui, une communication et un dépôt. Tout d'abord, M<sup>me</sup> Zamora annonce qu'elle arrivera un peu en retard.

**Postulat de M. Yves Ferrari : « Journaux gratuits : la participation, c'est bien, le recyclage c'est mieux ! Un pas vers la société à 2000 W »**

*Dépôt*

Lausanne, le 12 décembre 2007

*(Signé)* Yves Ferrari

**La présidente :** – Merci, Monsieur. Hier nous avons choisi de prendre en début de notre séance d'aujourd'hui l'interpellation urgente de M. Rapaz et le point 26, pour lequel l'urgence a été demandée. Ensuite, nous continuerons avec le budget. J'appelle M. Rapaz pour son interpellation urgente. Vous avez la parole, Monsieur.

**Interpellation urgente de M. Roland Rapaz et consorts : « Tram ? Métro ? Ouest ? Est ? Nord ? Quelle boussole pour le Conseil communal ? »<sup>1</sup>**

*Développement*

**M. Roland Rapaz (Soc.) :** – L'interpellation que j'ai le privilège de vous lire est cosignée par les groupes Socialiste, Verts et A Gauche Toute ! Elle est intitulée : « Tram ? Métro ? Ouest ? Est ? Nord ? Quelle boussole pour le Conseil communal ? »

*(Lit son interpellation.)* Il y a quelques jours, nous avons pu lire dans la presse locale un article des plus alarmants sur – je cite – le « cafouillage » – fin de citation – relatif au dossier sur les futurs métros et trams de la région lausannoise.

A la lecture de cet article, on apprend que les agglomérations suisses ont jusqu'à la fin de l'année 2007 pour déposer leur dossier en matière de projets de transports publics, ce que plusieurs villes ont déjà fait. Ce n'est pas le cas de l'agglomération lausannoise, qui a demandé et obtenu un délai jusqu'en avril 2008. Ce qui, de l'avis de M. Michel Béguelin, ancien conseiller aux Etats et reconnu en tant que spécialiste des transports publics et de la politique fédérale, ne favorisera pas notre dossier.

Ce retard s'expliquerait par une guerre entre les Communes de l'agglomération. D'un côté, il y aurait l'Ouest lausannois, qui défendrait la construction d'une ligne de tramway entre Bussigny et Lutry. Et de l'autre, Lausanne, qui se battrait pour construire un métro en direction de Beaulieu et de la Blécherette.

Or, pas d'accord, pas de dossier ; pas de dossier, pas de subventions fédérales. Et dans ce cas, il ne s'agit pas de petits sous puisqu'on parle de Fr. 100 millions.

Selon cet article toujours, le différend entre les Communes devrait être « tranché » le 15 janvier prochain. Selon le conseiller d'Etat François Marthaler (article dixit), le dossier envoyé à Berne pourrait présenter les deux projets, tram et métro, sans que l'agglomération déclare une priorité pour l'un ou l'autre, ce qui semblerait, toujours selon l'article en question, être le vœu de notre syndic.

En tant que membres de ce Conseil, qui est censé prendre les décisions importantes pour notre cité, nous ne cacherons

<sup>1</sup>BCC 2007-2008, T. I (N° 6/I), p. 556.

pas notre surprise et même notre irritation d'apprendre par la presse de telles révélations.

Au nom des groupes rose, rouge et vert, je pose dès lors les questions suivantes à la Municipalité de Lausanne. Je vous prie d'avance d'excuser le nombre important de questions, mais il reflète notre ignorance et notre soif urgente de connaissances !

1. Pourquoi le Conseil n'a-t-il pas été informé, voire consulté sur ce dossier et les difficultés rencontrées ?
2. Quelles informations la Municipalité compte-t-elle transmettre au Conseil communal sur ce dossier ? Et quand ?
3. Quand le Conseil communal aura-t-il son mot à dire sur ce dossier ?
4. Qu'en est-il des informations communiquées dans cet article ? Vraies, erronées, partielles ?
5. Comment en est-on arrivé à cette situation d'urgence ?
6. Qu'a fait la Municipalité de la proposition de la construction d'un tram et non d'un métro du centre ville vers la Blécherette, proposition communiquée par le Parti socialiste lausannois il y a plus d'une année ?
7. Quel projet la Municipalité souhaite-t-elle proposer pour le dossier à transmettre à la Confédération ?
8. Quels sont les risques de présenter un dossier ne défendant pas un projet prioritaire ?
9. Le choix du double projet de la Municipalité est-il soutenu par l'ensemble des partenaires qui ont travaillé sur ce dossier (Communes voisines, Canton, techniciens, urbanistes, tl) ? Sinon, pourquoi ?
10. Quels sont les critères qui vont influencer sur les choix de la Municipalité de Lausanne ? Les critères économiques ou politiques seront-ils prioritaires ? Quels seront ces choix ?
11. Dispose-t-on déjà des critères techniques, en particulier des rapports entre le coût et l'efficacité des projets prévus ?
12. Après un m2 construit en grande partie en souterrain, ce qui peut se justifier en fonction de la déclivité lausannoise, la Municipalité entend-elle privilégier pour les liaisons est-ouest les variantes en surface ? Dans les deux cas de figure, pourquoi ?
13. Quelle est la vision urbanistique de la Municipalité dans le choix des variantes ?
14. La Municipalité osera-t-elle aller vers un centre ville dans lequel la circulation automobile sera fortement réduite, comme dans les grandes cités alémaniques ?

15. Lausanne jouera-t-elle son plein rôle de centre de l'agglomération, ou se limitera-t-elle à une vision purement lausannoise de ses choix ?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – Je situerai d'abord le contexte et vous donnerai quelques précisions de base. Les projets d'agglomération se déposent avec ce qu'on appelle des priorités, A, B ou C, reconnues par des experts. Concrètement, des experts sont mandatés pour chaque projet, et le PALM a les siens. En l'occurrence, c'est un bureau bien connu en Suisse alémanique, proche de la Confédération, qui travaille indépendamment de M. Ribbi, chef de projet pour le Canton. En principe, un projet A obtient un subventionnement fédéral. Un projet classé B a encore de bonnes chances ; classé C, il n'en a plus aucune. Cela, sous réserve de décisions politiques toujours possibles à Berne... Par exemple, on a entendu une fois ou l'autre tel Zurichois dire que vu ce qu'avait déjà reçu la Suisse romande, elle ne devait plus toucher un rond dans la deuxième étape. J'espère que ça ne se produira pas ! Mais hors de ces considérations, si un projet ne comprenant pas que des axes forts – j'y viendrai dans un instant – est classé en A, il devrait en principe obtenir un subventionnement fédéral. Les projets de type B peuvent être « repêchés » pour la deuxième étape de financement 2015-2020. Au-delà de 2020, la dernière étape du Fonds d'agglomération permet aussi la réévaluation des projets qui n'existaient pas jusque-là, ou dont la priorité a été augmentée suite aux réalisations des agglomérations. Ce n'est donc pas une situation binaire, comme l'ont sous-entendu un certain nombre de déclarations, sur lesquelles je reviendrai.

Deuxièmement, pour accorder ses subventions, la Confédération se base sur la Loi sur le trafic d'agglomération. Celle-ci pose deux critères : d'abord un bon rapport coût/efficacité, ensuite que le projet favorise la densification de l'agglomération subventionnée. Si votre projet dessert un quartier de HLM de vingt étages – il n'y en a pas à Lausanne, on ne peut pas dire que je vise quelque chose – et que vous n'y ajoutez aucun bâtiment malgré le passage de l'axe fort, la Confédération considérera ce projet comme sans intérêt. En revanche, votre projet sera mieux classé s'il dessert un quartier peu bâti, mais dont l'urbanisation va croître fortement – provoquant le retour des habitants en ville – et permettre une répartition modale plus favorable aux transports publics.

Jusqu'à l'été dernier, le délai de remise des projets était fixé à fin 2008. Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger, sur proposition de ses services, a décidé de l'avancer à fin 2007. Par conséquent, il a fallu accélérer la conception d'un projet, qui aurait dû à l'origine n'être prête que pour le printemps prochain.

Je peux vous rassurer : le Projet d'agglomération Lausanne-Morges, le PALM, sera déposé avant Noël. En fait, il ne consiste qu'en un trait reliant l'est à l'ouest de la ville,

symbolisant le futur axe fort potentiel, et un autre en direction de la Blécherette. Pour la Confédération, cela manifeste une intention. Elle sera précisée dans ses principes en janvier, puis dans le détail d'ici à avril, ce qui permettra la qualification du projet. Pour obtenir un financement, il faudra aussi chiffrer le coût du projet qualifié d'ici à 2009, sur la base des appels d'offres.

J'en viens aux transports publics. Les tl et M. Ribi, l'expert, ont examiné ce qui s'était passé ces trente dernières années : on a construit un m1, de qualité, très intéressant, sans réflexion globale sur les transports d'agglomération. On a construit un m2, génial, toujours sans réflexion globale, à part la restructuration du réseau 08. Cette fois, on cherche à définir non seulement des axes forts, type tram à haute capacité en site propre, mais aussi des axes forts trolleybus. Ces derniers transporteront moins de voyageurs par unité que les trams, mais des mesures d'accompagnement permettront d'améliorer significativement la qualité de l'offre – des trolleybus ultramodernes – et la vitesse commerciale. La réflexion entreprise est donc beaucoup plus précise qu'aux étapes précédentes. Ceux qui ont suivi le dossier ont vu qu'il y avait encore cinq variantes d'analyse pour chaque projet il y a trois semaines. Ils ont pu constater qu'on n'avait pas encore statué sur ce qui nécessite un axe fort, tram ou trolleybus. Ce n'est pas encore le moment.

Ce qui intéresse le plus l'interpellateur, c'est de savoir si les transports publics seront de type tram, métro ou autre. Actuellement, trois variantes sont encore envisagées. L'expert les analyse sous l'angle des transports, et du point de vue économique et social. Une dizaine de critères ont été définis tout récemment par le groupe de travail, qui servent de clés d'analyse à M. Ribi. Ces trois variantes – c'est le seul scoop que je vous donnerai ce soir – prévoient toutes, sans exception, une desserte forte de l'Ouest lausannois, de type tram en surface. Cette seule réponse montre que la polémique déclenchée par M. Prin est sans consistance. Mais je n'ai pas le droit de vous en révéler plus, c'est tout ce que je peux vous dire à ce stade.

Une fois le cadre général posé, je réponds aux questions précises de M. l'interpellateur.

*1. Pourquoi le Conseil n'a-t-il pas été informé, voire consulté sur ce dossier et les difficultés rencontrées ?*

Les Municipalités ont signé la démarche du PALM, je pense que la plupart d'entre vous le sait. Il y a deux ans, la région a estimé que si nous procédions d'une autre manière, nous serions incapables de déposer un quelconque projet d'agglomération avant 2012 ou 2013, au plus tôt, et que nous ne pourrions espérer un financement avant 2030. C'est pour cette raison, et non pour vexer ou ne pas informer votre Conseil – ou d'autres Conseils, d'ailleurs – d'une quelconque manière, que l'ensemble des Municipalités de la région et le Conseil d'Etat ont pris cette décision.

*2. Quelles informations la Municipalité compte-t-elle transmettre au Conseil communal sur ce dossier ? Et quand ?*

Nous transmettrons des informations au Conseil communal lorsque nous pourrons le faire. C'est-à-dire lorsque l'étude technique de M. Ribi sera terminée et que les décisions de principe du PALM auront été prises. Ce n'est pas possible de faire autrement. Le rapport final de M. Ribi sera probablement prêt peu avant Noël, voire entre Noël et Nouvel An, et en janvier des décisions devront être prises. Si nous voulions amener une quinzaine de Conseils de la région à un niveau d'information leur permettant de juger en toute objectivité des choses, il faudrait au minimum un délai de six à douze mois. Ce n'est pas compatible. C'est, encore une fois, une décision qui résulte des choix du PALM il y a deux ans.

*3. Quand le Conseil communal aura-t-il son mot à dire sur ce dossier ?*

Il aura certainement son mot à dire. Il y aura des décisions à caractère politique à prendre. Toute liaison souterraine présente des coûts essentiellement à la charge du Canton et de l'agglomération. La réalisation d'une liaison de surface pèse financièrement moins sur le Canton, mais coûte quelque Fr. 10 millions le kilomètre aux Communes hébergeantes, pour cause de changement de tuyaux. En supposant – ce n'est qu'une supposition – qu'on réalise un axe de 13 km, du bout de Lutry à Bussigny, les Communes traversées devraient se répartir, pour le changement de tuyaux dans les routes, une charge de Fr. 100 à 150 millions. Lausanne est au milieu du dispositif et, comme elle est concessionnaire sur certaines Communes voisines, elle payera au moins les deux tiers. Je ne sais pas si ça sera accepté aussi vite que l'ont été les Fr. 170 millions pour les Services industriels il y a quelque temps, mais entre Services industriels et eau... Passer en surface présente de nombreuses qualités urbanistiques et n'est pas contesté par ailleurs, mais cela a aussi un coût dont l'ordre de grandeur n'est pas encore chiffré. Les plus optimistes parlent de Fr. 6 millions le kilomètre, les plus pessimistes de 15, je n'en sais rien, je parle donc d'une dizaine de millions.

*4. Qu'en est-il des informations communiquées dans cet article ? Vraies, erronées, partielles ?*

Dans l'article, comme souvent avec cet auteur, un certain nombre de phrases sont exactes en elles-mêmes. Mais ensuite, ces phrases sont « appondues » pour construire un scénario qui donne une image complètement fautive de la réalité. En l'occurrence, le plus faux, c'est d'affirmer que nous avons d'ores et déjà perdu toute chance d'un financement, et qu'il y a une guerre de tranchées pour faire passer Beaulieu avant l'Ouest lausannois. C'est inexact. D'autres choses sont exactes, mais je ne vais pas décortiquer cet article, ce n'est pas le plus intéressant.

*5. Comment en est-on arrivé à cette situation d'urgence ?*

L'urgence est là depuis le premier jour du PALM et depuis l'arrivée du Fonds d'agglomération pour tenir les délais dans une concertation qui touche cinq régions: la région morgienne, le Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL), le Schéma du centre, avec Lausanne et Epalinges (SDCL), le Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL), en constitution encore, et le Schéma directeur du Nord-Ouest lausannois (SDNL), également encore en construction.

6. *Qu'a fait la Municipalité de la proposition de la construction d'un tram et non d'un métro du centre ville vers la Blécherette, proposition communiquée par le Parti socialiste lausannois il y a plus d'une année?*

Cette variante, comme celle proposée par les Verts, le passage par le Grand-Pont, ont été prises en considération dans les travaux de l'expert et servent aux comparaisons encore en cours.

7. *Quel projet la Municipalité souhaite-t-elle proposer pour le dossier à transmettre à la Confédération?*

A ce stade, nous avons le choix entre trois variantes. La Municipalité a une préférence, dont elle ne peut évidemment pas parler ici. Cela reviendrait à dire quelles sont les variantes, avec leurs caractéristiques. Cela court-circuiterait de manière complètement inacceptable l'Est, l'Ouest, le Nord lausannois aussi bien que Morges. Ce n'est pas le processus de travail inter-secteur que nous voulons respecter.

8. *Quels sont les risques de présenter un dossier ne défendant pas un projet prioritaire?*

Il y aura de toute manière un projet prioritaire, et nous cherchons une variante en réseau. Dans ce réseau, les projets non prioritaires seront mentionnés pour venir dans cinq, dix, quinze ans, lorsque les conditions le permettront. Ou peut-être jamais, si elles ne le permettent toujours pas. Il y aura donc un projet prioritaire, mais aussi des options à terme. Toutes les variantes étudiées ont des aspects intéressants.

9. *Le choix du double projet de la Municipalité est-il soutenu par l'ensemble des partenaires qui ont travaillé sur ce dossier (Communes voisines, Canton, techniciens, urbanistes, tl)? Sinon, pourquoi?*

Il y a quelques semaines, nous avons eu des discussions autour des diverses variantes. En effet, nous en sommes au stade où il serait parfaitement possible d'avoir un projet prioritaire, qui serait suivi d'un autre dans dix ans. Au stade où nous en étions, nous ne pouvions que donner une réponse dans des termes généraux de cette nature. Et nous continuons ce soir.

10. *Quels sont les critères qui vont influencer sur les choix de la Municipalité de Lausanne? Les critères économiques ou politiques seront-ils prioritaires? Quels seront ces choix?*

On peut souhaiter que les critères relatifs aux transports aient une certaine importance. Incontestablement, les critères économiques jouent un rôle: suivant le trajet choisi pour l'axe, cela peut disqualifier fortement certaines rues ou certains secteurs de Lausanne d'un point de vue économique ou même d'habitat. Ou, au contraire, leur conférer une valeur supplémentaire. Dans la dizaine de critères d'analyse retenus par l'expert, il y a l'efficacité des transports, la dimension économique, celle de l'habitat, etc.

11. *Dispose-t-on déjà des critères techniques, en particulier des rapports entre le coût et l'efficacité des projets prévus?*

Il y a des critères techniques pour évaluation de l'expert. Lors de la dernière séance du projet «axes forts», l'ensemble des acteurs s'est mis d'accord sur des critères d'analyse. L'expert est en train de chiffrer l'efficacité des projets prévus. Il n'a pas encore terminé.

12. *Après un m2 construit en grande partie en souterrain, ce qui peut se justifier en fonction de la déclivité lausannoise, la Municipalité entend-elle privilégier pour les liaisons est-ouest les variantes en surface? Dans les deux cas de figure, pourquoi?*

La liaison est-ouest – puisque c'est d'elle qu'il s'agit – sera pour l'essentiel en surface, dans toutes les variantes. Dans une des sous-variantes, il y aura un tunnel de quelques centaines de mètres sous Saint-François. Pour le reste, incontestablement, le tram permet davantage de remodeler une cité, mais le coût spécifique pour la collectivité publique traversée, à cause des changements de tuyaux déjà évoqués, est probablement supérieur à celui du métro, que l'Etat finance plus. Cela ne signifie pas qu'il faut renoncer au tram, mais il faut le savoir avant d'enfoncer des portes ouvertes.

13. *Quelle est la vision urbanistique de la Municipalité dans le choix des variantes?*

La Municipalité souhaite que le projet choisi – qui peut s'étaler sur plusieurs années, dix ans, vingt ans – soit le plus compatible possible avec les critères fédéraux, pour maximiser nos chances d'obtenir un financement. Je vous ai cité quelques-uns de ces critères, je ne les reprends pas. D'autre part – nous en avons parlé hier soir à l'occasion de la motion pour la fermeture de la rue Pépinet, entre Saint-François et le centre ville<sup>2</sup> – les axes forts, leur trajet, vont fortement influencer l'urbanisme du centre ville, ainsi que la circulation. La Municipalité entend profiter de cette occasion – dans toutes les variantes, d'ailleurs, c'est un peu une figure imposée – pour remodeler assez fortement le centre ville, en restant dans les limites du possible. En effet, théoriquement, nous pourrions décider que sur trois kilomètres au centre ville, plus une seule voiture ne passe. Mais ça poserait peut-être quelques problèmes!

<sup>2</sup>BCC 2006-2007, T. I (N° 4), p. 205; *idem*, T. I (N° 7/II), pp. 627 ss.

*14. La Municipalité osera-t-elle aller vers un centre ville dans lequel la circulation automobile sera fortement réduite, comme dans les grandes cités alémaniques ?*

La situation dans les grandes villes suisses alémaniques n'est peut-être pas tout à fait aussi nette que l'affirme l'interpellateur, mais la Municipalité va aller dans cette direction. Je ne peux pas encore vous dire jusqu'où, cela dépend des variantes, mais vous le saurez d'ici à quelques semaines.

*15. Lausanne jouera-t-elle son plein rôle de centre de l'agglomération, ou se limitera-t-elle à une vision purement lausannoise de ses choix ?*

Le but du Plan directeur est d'éviter un émiettement du territoire et une évolution cataclysmique de la répartition modale en matière de transports, sachant que nous attendons ces vingt prochaines années, dans l'ensemble du canton, à peu près 80'000 à 100'000 habitants et les emplois y afférents. La Municipalité constate, avec pratiquement toutes les Communes voire toutes – soit la trentaine qui participent au PALM, même si l'une ou l'autre ne s'en est pas encore rendu compte – que la seule manière d'y arriver, ce n'est pas de jouer la concurrence entre les projets, mais de les additionner. La Ville de Lausanne, depuis qu'elle est passée du statut de chef-lieu à celui de capitale cantonale, a encore renforcé sa vision d'agglomération; il va de soi que nous jouerons pleinement notre rôle de centre, assumant les responsabilités relevant de cet état de fait. Pour nous, le centre de l'agglomération n'est pas une zone de transit entre banlieues, mais un lieu qui doit pleinement jouer son rôle.

*Discussion*

**M. Alain Hubler (AGT):** – Je remercie la Municipalité pour sa réponse, bien qu'elle me laisse un peu songeur. J'ai le sentiment que cette interpellation urgente est arrivée trop tôt pour que nous puissions savoir, mais qu'elle serait arrivée trop tard si elle était arrivée plus tard! Autrement dit: nous aurions peut-être pu nous épargner ce débat, qui ne m'a pas appris grand-chose. De nombreuses questions m'échappent encore.

On sait que trois variantes sont à l'examen, on ne les connaît pas. J'ai aussi appris que ce Conseil communal, comme tous les autres, comme le Parlement cantonal, ne décidera de rien et que tout le monde est à la même enseigne: personne ne sait rien ni ne saura rien jusqu'à ce que les choix soient faits. Je ne crois pas exagérer beaucoup. J'ai pris note des réponses de M. le syndic l'une après l'autre. Je ne vais pas toutes les passer en revue, mais j'en relèverai au moins une.

J'ai compris que si les Législatifs en général ne sont pas concernés dans ces grandes manœuvres, c'est, en substance, parce que nous sommes trop lents. Vous avez parlé de 2012 pour le financement en 2030. Je prends note. Quand

arriveront les informations? Lorsque l'étude et les décisions seront prises. Donc lorsque nous n'aurons plus rien à dire. J'ai appris que la situation d'urgence était liée à une multitude de... je cite les acronymes: PALM, SDOL, SDCL, SDEL, etc. Cela dit, entre parenthèses, il serait bien que la Commission régionale voie le jour, un jour! C'est le cas de le dire.

J'ai quand même appris que les variantes citées par M. Rapaz, celle proposée par le Parti socialiste et celle due aux Verts par le Grand-Pont, se trouvent quelque part, et qu'elles ont encore leurs chances. Mais il faudrait peut-être les aider un petit peu.

J'ai appris que si deux projets de transport étaient regroupés en un... Ce n'est pas très clair, mais si j'ai bien compris, il y aurait eu d'abord un tram est-ouest, puis quelque temps après, un autre projet juste derrière – si on peut dire – et qu'il valait mieux compacter le tout.

J'ai appris que l'essentiel pour la Municipalité était de respecter les critères fédéraux – ce qui est assez malin pour obtenir des subventions. J'ai aussi appris que le but était de remodeler le centre ville, en restant dans le possible. Ce qui ne veut strictement rien dire! Nous ne demandons pas l'impossible, nous demandons à savoir quel est le possible! C'est ce qui nous intéresse. Et nous ne le savons pas. Ce que j'ai appris, en fait, c'est que le jour où on le saurait, ce sera trop tard. C'est pourquoi je dépose une résolution à cette interpellation, que je me permets de vous lire:

*Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité*

- a) *informe régulièrement le Conseil communal de l'avancement du dossier « axes forts de transports publics »;*
- b) *prenne en compte les intérêts de toute l'agglomération dans ce dossier;*
- c) *privilégie les solutions permettant de diminuer la circulation automobile en ville.*

**La présidente:** – Merci, Monsieur. Nous avons donc une résolution. Quelqu'un désire-t-il prendre la parole à propos de la réponse à l'interpellation ou de la résolution que nous venons de recevoir?

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.):** – Connaissant mal, voire pas du tout avant ce soir cette problématique de communication sur le dossier, je peine à comprendre le secret des trois variantes qu'on ne veut pas nous exposer ce soir. Je peine notamment à comprendre pourquoi on ne peut pas simplement indiquer sous forme de pistes en quoi consistent ces trois variantes, que nous puissions nous faire une idée un peu plus concrète du sujet. Il est assez ardu d'entendre la discussion sans pouvoir se faire la moindre idée de ce qu'on est en train de projeter pour notre ville et pour l'agglomération. Je comprends qu'on n'ait pas envie de donner la

préférence de la Ville dans ce dossier maintenant, ni même de la suggérer. Néanmoins, une vague image de ce à quoi pourrait ressembler ce nouveau moyen de communication faciliterait la compréhension du Conseil communal. Mais peut-être la Municipalité ne veut-elle pas nous faire mieux comprendre la chose ? Je regrette donc une certaine confusion dans la communication autour de ce dossier. Je regrette aussi qu'il ait fallu passer par une interpellation pour n'apprendre que quelques détails à propos d'un dossier dont nous ignorons encore l'essence même.

Pour ces raisons, le groupe socialiste dans sa majorité acceptera la résolution. Il insiste notamment sur le fait que sur un dossier de ce type, une communication objective même si elle ne divulgue pas tous les détails du projet, mais seulement ses grandes lignes, est nécessaire. Cela éviterait aussi les articles de presse inexacts et la confusion qui règne ce soir dans le débat.

**M. Marc-Olivier Buffat (LE) :** – Il est vrai qu'on nage un peu ! Heureusement, c'est une nage avec palmes, si j'ai bien compris ! ... Je n'ai pas pu m'en empêcher, vous pouvez l'imaginer...

Pour en revenir à la résolution, elle demande de nous informer. C'est très bien. Mais si le syndic met autant de zèle à nous informer de l'évolution de ces projets qu'il en met à appliquer les résolutions sur la communication des procès en matière de mobbing, en effet, Monsieur Hubler, nous serons informés lorsque tout sera décidé ! Je peux néanmoins vous rejoindre sur ce souhait d'être informés – qui va sans doute rester un vœu pieux.

Deuxièmement, j'aimerais bien quelques explications. Parce que cette résolution, c'est un peu comme si on demandait à la Municipalité de faire son travail. J'espère qu'elle le fera, mais je ne vois pas le sens de cette résolution et je souhaiterais quelques explications complémentaires.

Enfin, à la lettre *c*), vous demandez à la Municipalité de privilégier les options déposées par le Parti des Verts et A Gauche Toute ! C'est bien ça ?

**M. Alain Hubler (AGT) :** – Je réponds rapidement. Le point *b*) dit : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne en compte les intérêts de toute l'agglomération dans ce dossier ». Ce qu'on pourrait traduire par le souhait que la Municipalité ait une vision « agglomération », et pas lausanno-lausannoise. Ça me semble assez clair. Le point *c*) privilégie les solutions permettant de diminuer la circulation automobile au centre ville. Je ne sais pas si ce sont des spécificités rouges-vertes, c'est aussi rose, je crois. Cela me paraît d'une logique implacable : si vous mettez des sous dans des transports publics lourds et que ça ne diminue pas la circulation automobile, vous avez dépensé de l'argent pour pas grand-chose. Non ?

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT) :** – Je suis un peu halluciné par les réponses du syndic. Cette Municipalité se targue de

transparence et nous donne des réponses exactement à l'inverse. Elle déploie une sorte de brouillard devant les projets, dont on ne connaît même pas la teneur exacte. L'expression « être dans le brouillard » prend toute sa signification dans ce débat, c'est symbolique.

Je crains qu'il y ait aussi un fort déficit démocratique sous le brouillard dans lequel on nous maintient. Comme l'a dit un de mes préopinants, nous risquons de nous trouver devant un fait accompli au moment de décider. Surtout, les citoyens et citoyennes de cette ville, premiers et premières concernés par les choix défendus à Berne, puis réalisés, n'auront plus rien à dire. On nous dit qu'il faudra voter les crédits. Mais une fois les choix faits, on nous demandera de voter les crédits en nous disant que ce sont ces choix qui ont été présentés, que nous pouvons refuser les préavis, mais que c'est ça ou rien, parce qu'il n'y a rien d'autre dans le tube ! C'est grosso modo, le résumé qu'on peut faire de l'exposé du syndic. J'en suis assez halluciné. C'est peut-être dû à trop de champignons, ou à trop de débats politiques aujourd'hui, ou à trop d'émotions, mais nous sommes dans une situation tout à fait étrange...

Je voterai la résolution, comme j'espère la majorité de ce Conseil. Néanmoins, il est vraiment nécessaire de modifier les procédures par rapport à de tels choix. L'actuelle est tout à fait inacceptable. Nous, petits parlementaires locaux, nous pouvons en discuter. Il serait peut-être mieux que nous soyons informés avant de discuter. Mais il faudrait surtout que les Lausannois et les Lausannoises soient informés des choix présentés, eux qui vont les supporter financièrement, avant de les supporter concrètement, en termes de mobilité et de transports. Je ne peux donc qu'être fondamentalement insatisfait de la réponse de la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts) :** – Je n'ai pas compris grand-chose aux explications du syndic, que j'ai trouvées mystérieuses et absconses. Elles ne nous ont pas beaucoup éclairés. Une chose cependant a titillé ma curiosité : le Conseil communal pourrait se prononcer sur certains choix politiques. Il me semble que ces schémas directeurs sont des plans directeurs localisés, où les Conseils communaux n'ont rien à dire. Quels seraient alors ces choix politiques ? Est-ce que le mystère pourrait être levé ?

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – Je vous donne quelques compléments. Il y a déjà eu plusieurs informations sur ce sujet. Il y a eu un premier communiqué lançant les axes forts lorsque le Conseil d'Etat et les Communes des agglomérations de Lausanne-Morges ont décidé de travailler ensemble pour l'Agglomération avec un grand A définie par le Département fédéral qui s'occupe d'aménagement du territoire. Certains les appelaient d'ailleurs les « axes lourds ». La Municipalité de Lausanne, comme les Autorités exécutives des Communes et du Canton, ont donc donné l'information. Vous avez également reçu – mais peut-être ne l'avez-vous pas vu – des informations du Comité de pilotage indiquant où en était l'étude.

Où en sommes-nous? Nous en sommes à l'accès à Lausanne. C'est délicat de faire passer un axe lourd à travers une ville avec cette topographie. Pour les investissements futurs, il faut tenir compte de l'évolution de la vie économique. C'est à ce propos que M. le syndic avait fait une déclaration sur les critères en cours d'élaboration par des techniciens.

Le politique ne veut pas s'immiscer dans la procédure en cours, c'est une procédure technique. Nous les Communes avons demandé que le groupe de techniciens nous propose des variantes. Le syndic a demandé de la discrétion parce que pour le moment, c'est seulement un gros trait sur une carte. Ce tracé va être affiné et les techniciens nous présenteront les avantages et les inconvénients de ces variantes. Dès lors, toutes les propositions sont prises en compte, nous avons communiqué à notre mandataire tout ce qui nous avait été transmis. A lui de nous apporter son appréciation de technicien, d'économiste, du point de vue des effets sur le réseau et également sur l'urbanisme. Des équipes pluridisciplinaires y travaillent. Ces spécialistes ont été mandatés pour achever ce travail dans un délai assez bref. J'ai reçu un courriel indiquant que la semaine dernière, il restait 27 jours d'études à faire pour que ces techniciens puissent déposer un résultat sur nos tables le 3 janvier. Une séance plénière est prévue début janvier, pour débattre des variantes. Il faut que les choses se fassent les unes après les autres. Il ne nous est pas possible d'informer sur des variantes dont nous-mêmes ne connaissons que des prémisses. Nous le ferons à partir d'un document technique élaboré. La cellule de communication sur les axes forts fera une synthèse de ce document à votre intention. Tout le monde sera informé en détail dès que ce sera possible.

Dès lors, on ne peut pas dire que la démocratie est malmenée, comme certains le laissent entendre, au contraire. Nous appliquons la transparence, et nous présenterons tout cela, le moment voulu. L'article à l'origine de ce débat vient d'un journaliste qui a interrogé des politiques. On peut le regretter, et la semaine passée, nous nous sommes posé des questions en Municipalité. Nous avons pris langue avec l'Ouest lausannois pour lever certaines ambiguïtés contenues dans cet article. La séance a été très sereine, et nous avons pu éviter que cette présentation de la situation dans la presse ne cause des difficultés.

Nous travaillons dans la sérénité. Je peux vous déclarer solennellement, comme le syndic et mes autres collègues municipaux, que la volonté de l'Exécutif lausannois est de travailler tous ensemble sur les propositions qui seront faites. Il est vrai que nous devons discuter des priorités, le moment venu. Elles sont multiples, elles ne se limitent pas à l'axe est-ouest! Il y a aussi le centre ville en direction du nord-ouest, le plateau de la Blécherette. Une autre priorité est l'extension de la capacité du m1, ainsi que la pénétration du LEB dans la ville, et encore d'autres problèmes pour l'avenir. Nous devons faire preuve d'un certain réalisme économique. La mobilité se décline sous diverses formes. La mobilité douce est un chapitre important dans

lequel la Ville de Lausanne s'est fortement impliquée, entre autres au travers du Plan d'agglomération Lausanne-Morges. Le dossier sera déposé ces tout prochains jours. Actuellement, nous en sommes au chapitre des transports publics. Mais la mobilité ne s'y limite pas, elle se compose aussi des véhicules individuels, et d'autres questions encore.

Voilà les informations que nous pouvons vous donner ce soir. Je ne crois pas que l'article paru la semaine passée doit susciter plus d'émotion.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Je souhaite seulement préciser dans quel type de problématique le PALM s'est trouvé. La Loi sur le trafic d'agglomération postule que tout ce qui sera financé dans la décennie 2010, jusqu'en 2020 y compris – à l'exception éventuelle des trois dernières années où il pourrait y avoir une fenêtre pour des projets totalement nouveaux –, ne peut se faire que pour des projets déposés en principe à fin 2008, un délai avancé à la fin 2007.

Compte tenu du nombre de paramètres qui devaient réunir une trentaine de Communes, il était impossible de suivre une autre procédure que celle-ci. Ce n'est pas pour le plaisir d'être déplaisants. Sinon, nous rationnons le délai et n'avions qu'une toute petite tranche de financement possible pour un tout petit projet du côté de 2020-2025. Et la suite, à moins de le financer entièrement par des moyens cantonaux et communaux, ne serait venue que vers 2030. Voilà les délais avec lesquels nous avons dû travailler. On peut se plaindre une fois de plus des délais imposés par des Autorités supérieures, incompatibles avec un fonctionnement agréable de la démocratie, mais c'est la réalité.

Quand nous travaillons dans un tel groupe, en plus des études en train de s'affiner dont nous avons parlé avec M. Français, Lausanne en sait parfois un peu plus que d'autres. S'il faut fermer une rue à Lausanne, nous étudions les conséquences de cette fermeture, tandis qu'à Bussigny, par exemple, l'important est de sortir de la commune pour aller à Lausanne. Ensuite, je n'approuverais pas une situation où, contre tous les principes de confidentialité fixés dans le PALM, nous lancerions des variantes ou des sous-variantes nouvelles et détaillées au Conseil communal, alors qu'aucun de nos partenaires n'en a la moindre idée. Voilà les raisons principales.

Il n'y a pas que des axes lourds tram, il y a aussi des axes lourds trolleybus. Dans certains endroits, ils vont aussi influencer l'urbanisme. On ne sais pas encore de quels changements il s'agira, parce que suivant les trams, ce ne sera pas forcément les mêmes trolleybus qui seront choisis. Nous le verrons ces prochaines semaines.

Je n'ai aucune objection à cette résolution, avec une nuance cependant. Faire des efforts pour diminuer le transit à travers Lausanne ne me pose aucun problème. Mais si cela équivaut à supprimer tout transit sur le territoire lausannois, c'est impossible.

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – J’ai bien écouté les informations fournies par le syndic et le municipal sur la problématique soulevée dans cette interpellation urgente. Je constate que nous sommes face à un problème de quadrature du cercle. D’un côté, des experts doivent pouvoir décider selon leur expertise. De l’autre, le monde politique aimerait être informé sur un certain nombre de points. J’ai compris que nous ne pouvons pas tout savoir, des experts vont décider à notre place. Je me demande parfois à quoi sert ce plenum, qui n’est là que pour avaliser des choix d’experts. J’ai aussi conscience de la problématique créée par l’avancement de la date butoir de la reddition des études. Néanmoins, une information serait le minimum que nous serions en droit d’attendre. C’est d’ailleurs dans ce sens qu’allait M. Français tout à l’heure, mais je n’appelle pas ça de la participation. Quand on nous informe a posteriori, nous ne pouvons que voter les budgets, sans quoi nous passerions peut-être pour les derniers des crétins qui n’ont pas compris comment fonctionnent les transports publics, à Lausanne dans l’agglomération lausannoise.

Cette question de qui décide – est-ce l’expert ou le politique? – devrait faire l’objet d’un clair débat pour savoir qui des deux peut décider d’un certain nombre de choses. Afin que nous, représentants du peuple, puissions aussi prendre une décision; non seulement à partir d’informations, mais peut-être avec un débat en plenum. On nous dit que nous ne pouvons pas être au courant de tous les détails du PALM. Je peux l’entendre, c’est difficile de demander à cent conseillers communaux d’être au courant de tout. Mais alors peut-être que la commission demandée par M. Ghelfi pourrait remplir cette fonction et informer les groupes.

Quand j’entends que le PALM est un projet démocratique, ça me fait sourire. J’ai siégé dans la commission parlementaire du Grand Conseil qui planchait sur le Plan directeur cantonal. On a demandé au Législatif cantonal d’avaliser le PALM sous la forme d’une demi-fiche, parce que précisément, on ne voulait pas trop nous en dire, pas trop entrer dans les détails. C’était un moyen de le faire reconnaître comme institution et de toucher ainsi des sous de Berne. Je me sens un peu frustré par notre rôle dans ce plenum. J’aimerais qu’il y ait une fois un véritable débat. J’ai conscience que pour aujourd’hui, c’est trop tard. Mais je désire un véritable débat sur le partage des rôles entre les experts et le politique de façon à ne pas nous heurter systématiquement au même problème.

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.) :** – Indépendamment du travail des experts et de la qualité de celui-ci, c’est la démocratie qui a le dernier mot. Certains Genevois, au bout du lac, essaient désespérément de traverser leur rade avec un tunnel, un pont ou Dieu sait quoi. Malgré les batteries d’experts qui se sont penchés sur le problème, le peuple, à la fin, a toujours dit non. J’aimerais éviter que tout ce travail et cet investissement, importants en temps, en énergie et en argent, finissent à la poubelle, par la grâce d’un référendum populaire, parce que des aspects n’auraient pas été intégrés par ces fameux experts. C’est important. Il faut une

courroie de transmission entre les avis experts, les choix politiques et le plenum. Finalement, nous représentons ici les Lausannoises et les Lausannois.

Plus concrètement, dès que cette fameuse Commission de politique régionale sera constituée – c’est un peu ma marotte, mais tant qu’elle ne l’est pas, je continuerai à vous embêter avec ça et j’espère que le 22 janvier, à notre première séance, nous l’aurons constituée! –, je demande que la Municipalité la convoque rapidement. Puisque les séances auront lieu début janvier, nous pourrions la réunir en février par exemple. Elle pourrait être convoquée en tenant compte de l’agenda de ministre des deux municipaux concernés par cette problématique, fort occupés par ailleurs aujourd’hui. Nous pourrions ainsi, dans un petit comité de dix conseillers communaux, discuter et même échanger non seulement des informations, mais aussi des avis et débattre des problématiques plus générales posées par ces dossiers importants.

**M. Jacques Pernet (LE) :** – J’interviens sur la résolution. Je ne peux pas la suivre telle qu’elle est présentée. Les points *a)* et *b)* ne me créent pas de problème majeur. Mais dans le point *c)*, je vois la volonté, sous-jacente en tout cas, d’« ennioller » l’automobiliste. Je m’explique. Si les points *a)* et *b)* sont respectés, *de facto* les automobilistes seront plus enclins à prendre les transports publics plutôt que leur voiture. Si on réussit à poser des conditions cadres permettant de se déplacer rapidement, c’est plus facile et plus agréable de ne pas devoir chercher une place de parc. Mais je ne peux pas la voter à cause de ce point *c)*, où je sens une volonté délibérée de « remettre encore une fois la compresse » pour dire aux automobilistes qu’on ne les veut pas en ville. (*Répond à un interlocuteur inaudible.*) Non! Non, je pense qu’on en a aussi besoin!

J’aimerais maintenant aussi tordre le cou à l’idée que le jardin du voisin est toujours plus vert que le nôtre. On parle des villes alémaniques. J’en connais deux – pour autant que ce soient des villes – où il n’y a pas de voitures: Zermatt et Saas-Fee. Mais dans les autres villes alémaniques où je vais assez souvent, que ce soit Berne, Zurich ou Bâle, on circule très bien. On y circule aussi bien qu’à Lausanne et il ne faut pas dire qu’ils ont réussi à éliminer la voiture, ce n’est pas vrai. Les conditions font qu’on circule aussi bien à Lausanne que dans ces villes, les trois plus grandes de Suisse alémanique. Donc leur jardin n’est pas plus vert que le nôtre et ils ont les mêmes problèmes que nous, mais ils les résolvent à leur façon.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Si je comprends M. Hubler, il aimerait que le peuple puisse se prononcer. Et si je comprends M. Ghelfi, il aimerait que le peuple puisse se prononcer positivement. Je crois qu’il y a une hiérarchie des processus à observer et respecter. Au départ, il y a l’énoncé d’un projet, une sorte d’avant-projet. Ce n’est pas de notre ressort. C’est du ressort de bureaux techniques. Ensuite, il y a la sélection de ces projets. C’est du ressort des Municipalités. Puis il y a la mise au courant et la concertation des

Municipalités concernées entre elles. Après, il y a la présentation aux Conseils communaux. Pour Tridel et pour le m2, il y a eu votation populaire, je vous le rappelle. Il ne faut pas inverser les choses et intervenir trop tôt avec un débat démocratique.

Lorsque nous étions réunis dans la salle du haut, il y a environ une année, pour la présentation du PALM, tant le conseiller d'Etat Marthaler que Gustave Muheim, président de Lausanne Région, avaient insisté, au départ du processus, sur l'extrême brièveté du délai imparti. Ils avaient expliqué que si nous intervenions au niveau des Conseils communaux, au bout de trois ans, nous aurions peu avancé. Résultat : avant même que les Conseils communaux viennent, certaines Communes, Lonay, Chigny, par exemple, ont refusé d'entrer dans le PALM. Conséquence, les décisions leur seront imposées sans qu'elles aient part à la discussion. Alors chaque chose en son temps. Je reconnais qu'il est frustrant que le corps délibérant ait l'impression d'être tenu à l'écart de grandes décisions. Je partage cette frustration. Mais dans l'intérêt de ce que nous pouvons retirer comme subventions fédérales – c'est le nerf de la guerre – et afin de respecter les délais, nous devons pour une fois mettre une sourdine à nos revendications et attendre pour prendre la parole que des projets concrets aient passé devant les Exécutifs. Alors nous pourrions en parler.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :**

– M. Ferrari a posé une question, pourtant j'avais cru être clair. Monsieur Ferrari, vous avez parfaitement raison. J'ai bien précisé : on laisse travailler le technicien et ensuite le politique décide. C'est l'objectif. Toutes les semaines, nous suivons ce dossier et informons nos collègues. Je peux vous lire une phrase d'un membre de la Municipalité adressée à notre mandataire : « La Municipalité ne peut admettre que le futur soit décidé par des techniciens, aussi compétents qu'ils soient. » Pour paraphraser un collègue lausannois, les techniciens ne sont pas les décideurs d'aujourd'hui. En revanche, ce sont des aides à la décision, qui doivent nous accompagner. Et quand je dis « nous », c'est nous tous. Ça, c'est pour vous rassurer.

Nous comprenons votre interpellation et votre inquiétude. C'est l'inquiétude de toute l'agglomération depuis le début du processus, dans le PALM, que ce soit dans les Schémas directeurs de l'Ouest, du Nord : le rôle des Conseils communaux respectifs. Je rappelle cependant que les membres de l'Exécutif sont aussi là pour accompagner la population, ce sont aussi des élus du peuple. Et à leur niveau de compétences, ils agissent ! Puis proposent. Ce grand projet d'agglomération devra passer devant tous les Conseils, parce qu'il y aura des mesures d'accompagnement. La restructuration du réseau, je ne sais pas en quelle année, 2012, 2015, nécessitera des engagements financiers extrêmement importants de la part des Communes de l'agglomération, au sens large du terme, surtout celles qui aujourd'hui n'ont pas des transports publics performants. Dès lors, nous travaillons pas à pas.

Deux décisions importantes ont été prises récemment. D'abord densifier le réseau du Schéma directeur de l'Ouest presque au niveau du réseau lausannois. Ensuite, la Commune du Mont va augmenter sensiblement son offre au cours de la décennie à venir, et va entrer dans le « pool », si on peut l'appeler comme ça, des transports publics lausannois. Ce sont des décisions importantes, et vous participerez à la décision des axes forts à partir des propositions des membres de l'Exécutif. Lors de la séance de janvier prochain, il est essentiel que les membres des Exécutifs de l'agglomération au sens large acceptent le processus de décision – ce choix de critères – puis fassent leurs remarques sur ces variantes avant, peut-être, d'en accepter une à l'unanimité. Après quoi, cette décision redescendrait dans vos Conseils, pour vous informer, et vous pourriez aussi faire part de vos remarques. J'ai bien insisté sur le fait que le trait tracé sur les cartes des projets qui vous sont présentés est assez large. Nous devons l'affiner, le corriger, c'est évident. La Confédération en est parfaitement consciente.

Il y a un problème dans la ville de Lausanne et son agglomération : nous sommes en retard sur le plan de la culture des transports publics et de notre stratégie dans ce domaine. Nous entamons un processus, un peu rapidement il est vrai, c'est le calendrier qui nous l'impose. Cela parce nous entrons dans un processus voulu par la Confédération et l'Assemblée fédérale. Nous ne devons surtout pas nous chamailler, ni entre les membres de l'Exécutif ni entre les membres du corps délibérant que vous représentez, nous devons travailler tous ensemble pour accompagner ce projet. En tout cas, depuis cette table, nous pouvons vous donner la garantie que nous voulons travailler avec le Conseil communal de Lausanne, tout comme avec l'agglomération.

**M. Alain Hubler (AGT) :** – J'apprends de plus en plus de choses. Maintenant, je viens d'apprendre par M. Français – je l'avais déjà entendu tout à l'heure – que – je cite – « on laisse travailler le technicien, ensuite le politique décide ». C'est évident. J'ai appris en même temps que le politique, ce n'est pas nous ! Le politique, je ne sais pas qui c'est exactement. Ça peut être M. le syndic, ça peut être M. le municipal, et d'autres. Je prends note.

Finalement, l'intérêt de cette discussion, c'est que cela aura été dit. Pour la Municipalité, c'est quand même un signe : ça a été dit, on en aura parlé, ce n'est pas seulement un article de journal. A ce propos, j'aimerais boucler la boucle, pour inciter les gens à voter, précisément. Tout est parti d'un article de M. Prin, journaliste à *24 heures*. On a dit des méchancetés sur lui tout à l'heure, on a dit qu'il écrit des phrases et les sort de leur contexte. Comme je n'ai pas tout appris à partir des réponses de la Municipalité, je suis dans le bleu, comme disait M. Ferrari tout à l'heure. Je me dis que c'est peut-être vrai que M. Prin dit des bêtises. Mais il y a une solution très simple pour le prouver, c'est de démontrer, justement, en quoi il dit des bêtises, plutôt que de se contenter de l'affirmer. Je remercie la Municipalité d'agir dans ce sens dès maintenant.

**M. Roland Ostermann (Les Verts) :** – Il me manque une information. On apprend que les agglomérations suisses ont jusqu'à la fin de l'année 2007 pour déposer leur dossier à Berne. Que va devenir ce dossier? Si l'on envoie des variantes et que des techniciens bernois nous disent : « C'est cette variante que vous allez réaliser », je ne vois pas où, politiquement, nous avons encore notre mot à dire. Si l'on envoie une seule version et qu'on obtient ainsi un financement, nous ne pourrions pas y changer une virgule. Alors, que va devenir ce dossier à Berne? Dans quelles mains sera-t-il? Et dans quel état va-t-il nous revenir?

**M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.) :** – Je reviens sur un point sur lequel M. Pernet est intervenu. Il sait sûrement ce que je vais dire. Il nous a fait part de ses impressions et moi, j'ai envie de vous donner des chiffres, je les ai sur moi, par hasard. Ces chiffres sur les déplacements dans les cinq grandes agglomérations de Suisse ne sont pas de moi. Ils viennent du micro-recensement 2005 réalisé par l'Office fédéral de la statistique. Ce micro-recensement, c'est des dizaines de milliers de personnes interrogées, c'est aussi une étude menée en collaboration avec l'Office du développement territorial. Ce ne sont pas des impressions retirées de mes balades à Berne ou à Zurich.

Les parts de transport individuel motorisé, comme disent les spécialistes, c'est la proportion de personnes qui se déplacent en voiture dans les centres urbains. Lausanne est malheureusement l'agglomération où les gens prennent le plus leur voiture. Nous avons donc encore une marge de progression possible dans ce domaine. A Berne, 26% des personnes se déplacent en voiture ; à Bâle : 27%, à Zurich : 29%. A Genève – même Genève fait mieux que nous – c'est 33%. Et Lausanne, 38%.

J'entends déjà M. Pernet. Il va dire que nous sommes une petite agglomération, comparable à celles qui sont à 44% de part de transport individuel motorisé. Non, Monsieur Pernet. Selon l'Office fédéral de la statistique, nous ne sommes pas une petite agglomération, nous sommes une des cinq plus grandes de Suisse. Voilà, ce sont des chiffres, ce ne sont pas des impressions. Nous avons encore beaucoup de progrès à faire dans ce domaine.

**La présidente :** – Je remercie M<sup>me</sup> Germond, mais nous sommes en train de sortir du sujet de l'interpellation. Nous n'allons pas nous lancer maintenant dans les statistiques du trafic automobile. J'aimerais qu'on en reste là, pour arriver au vote. M. Brélaz a demandé de pouvoir répondre. (*Voix du syndic en arrière-fond* : « Il y a M. Pernet d'abord ! ») Alors Monsieur Pernet.

**M. Jacques Pernet (LE) :** – Je serai bref, mais la droite a aussi le droit de se défendre si quelque chose est dit qu'elle n'approuve pas.

Je ne partage pas l'avis de M<sup>me</sup> Germond. Vous prenez la plus petite des cinq grandes villes. Maintenant, prenez Lausanne comme la plus grande ville de cinq autres et vous

aurez une autre vision des choses. Ce n'est pas ce que j'ai dit, Madame. Je n'ai pas dit qu'il fallait continuer de promouvoir la voiture en ville. J'ai dit que si l'offre en transports publics est adéquate, il y aura automatiquement moins de voitures. Il ne faut pas « ennioller » l'automobiliste, il faut créer des conditions cadres pour qu'il préfère les transports publics à sa voiture. C'est différent, comme philosophie ! On ne veut pas empêcher les automobilistes de venir. J'ai entendu tout à l'heure quelqu'un dire – il n'est plus là – qu'on ne veut plus de voitures au centre ville. Ce n'est pas ça ! Alors vos chiffres, vous pouvez les lire comme vous voulez.

D'autre part, Lausanne est en pente. A Bâle, vous avez beaucoup... (*Rumeurs.*) A Bâle, il y a de nombreux vélos, à Lausanne beaucoup moins. Mais ça s'explique, et vous le savez.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – J'aimerais préciser d'abord quels politiques vont prendre les décisions au début janvier, puisqu'il s'agit d'envoyer ce projet à Berne. Il y aura deux représentants du Conseil d'Etat, MM. Mermoud et Marthaler, des représentants de chacun des Schémas directeurs, c'est-à-dire cinq, et nous espérons arriver à un consensus. Ce serait le plus simple. Les politiques pourront suivre la variante qui a la préférence des experts ou, au contraire, pour toutes sortes d'autres raisons politiques, économiques ou autres, s'en écarter et en choisir une autre, également faisable. Les Municipalités sont aussi faites d'élus, elles ne sont pas composées de gens – quelle que soit l'estime qu'on peut avoir pour eux – par définition moins compétents sur le sujet que tout auteur de résolution.

Ensuite, comme l'a dit M. Ostermann qui connaît probablement assez bien les processus fédéraux, ce projet, une fois finalisé, ira à Berne pour évaluation. La Confédération peut évaluer par secteurs. Elle peut décider par exemple que le plan mobilité douce lui plaît bien et qu'elle le subventionne, mais qu'elle ne subventionne pas d'autres aspects. Mais elle ne va pas repêcher des variantes ou d'autres projets. Si notre projet n'est pas agréé par la Confédération, nous serons alors totalement libres de le réaliser – celui-là ou d'autres – à nos propres frais, Canton et Communes, pour peu que la volonté politique soit là. Si nos projets sont agréés par la Confédération, nous n'aurons pas d'autre choix. Telles sont les conditions de subventionnement fédéral qui postulent, hélas, que le processus ne soit pas en perpétuelle maturation. Sinon, d'ici qu'il soit vraiment mûr, cela prendrait cinq, dix, vingt ans. C'est dans la Loi sur le trafic d'agglomération, votée à une large majorité par les deux Chambres il y a un peu plus d'une année. Comme vous le savez, Cantons et Communes doivent appliquer les lois fédérales. Voilà ce que je voulais dire hors de toute polémique et pour clarifier les rôles dans cette affaire.

Pour le m2, les variantes ont évolué au cours du temps, mais les choix de base n'ont jamais été soumis au Conseil communal, même si les réalisations se faisaient presque

entièrement sur Lausanne. C'était le Canton et l'agglomération qui décidaient, déjà. Pour le m1, la décision a été entièrement prise par le Canton, que des personnes ici ont tenté d'influencer, à l'époque, pour faciliter le passage de certains carrefours, sans succès. En revanche pour Tridel, le processus a été beaucoup plus près des gens, mais avec, de nouveau, une décision de l'ensemble du peuple cantonal. La plupart des lois ont une base décisionnelle cantonale ou fédérale; il y en a très peu, sur les questions de transports d'agglomération, qui confient l'ensemble des responsabilités aux Conseils communaux. C'est peut-être regrettable, mais c'est la législation sous laquelle nous vivons.

**M. Roland Rapaz (Soc.):** – Même si leurs réponses ne satisfont pas notre curiosité, j'aimerais remercier M. le syndic et M. Français.

Je retiens surtout de ce débat que l'information de notre Conseil est en devenir. En conséquence, pour favoriser et fortifier cette volonté municipale, je soutiendrai la résolution de M. Hubler, et vous invite à faire de même.

**La présidente:** – Je sou mets cette résolution au vote. Je vous la relis :

#### *Résolution*

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité*

- a) informe régulièrement le Conseil communal de l'avancement du dossier « axes forts de transports publics »;*
- b) prenne en compte les intérêts de toute l'agglomération dans ce dossier;*
- c) privilégie les solutions permettant de diminuer la circulation automobile en ville.*

Ceux qui soutiennent cette résolution sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A la majorité, cette résolution a été acceptée. Je vous remercie, Monsieur Rapaz.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu l'interpellation urgente de M. Roland Rapaz et consorts: « Tram? Métro? Ouest? Est? Nord?: Quelle boussole pour le Conseil communal? »;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### *adopte*

la résolution de M. Alain Hubler, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité:

- a) informe régulièrement le Conseil communal de l'avancement du dossier « axes forts de transports publics »;*
- b) prenne en compte les intérêts de toute l'agglomération dans ce dossier;*

- c) privilégie les solutions permettant de diminuer la circulation automobile en ville. »*

**La présidente:** – L'urgence a aussi été demandée pour le point 26. Il s'agit du « Rapport sur l'état des motions, postulats, projets de règlement et pétitions dont le délai de réponse est échu ou ne pourra pas être respecté ». Le rapporteur de la Commission permanente de gestion est M. Jacques-Etienne Rastorfer.

## **Rapport sur l'état des motions, postulats, projets de règlement et pétitions dont le délai de réponse est échu ou ne pourra pas être respecté**

Rapport N° 2007/1

Lausanne, le 6 septembre 2007

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

### **1. Objet du rapport**

Conformément à l'article 58 du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL), la Municipalité vous soumet un rapport sur l'état des motions, postulats et projets de règlement dont le délai de réponse est échu ou ne pourra pas être respecté (objets « en suspens » selon les termes du RCCL).

Ce rapport traite de 17 motions (dont 2 déposées après le 1<sup>er</sup> juillet 2005) et 12 postulats. Ces objets sont classés par nature et par direction, dans l'ordre des dates de renvoi à la Municipalité (mais en groupant ceux qui seront traités dans le même rapport-préavis), selon la table des matières ci-dessous. Le présent rapport propose le classement d'une motion. Il présente une demande motivée de nouveaux délais de réponse pour 25 initiatives (16 motions et 9 postulats).

Ce rapport est complété par une section rappelant les dispositions applicables au traitement des pétitions et indiquant qu'aucune intervention de ce type n'était en retard dans son traitement au 30 juin 2007.

## 2. Table des matières

<b>1. Objet du rapport</b>	743
<b>2. Table des matières</b>	744
<b>3. Motions en suspens renvoyées à la Municipalité avant le 1<sup>er</sup> juillet 2005</b>	744
3.1 Administration générale et Finances	744
3.2 Direction de la sécurité publique et des sports	744
3.3 Direction de la culture, du logement et du patrimoine	745
3.4 Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	746
3.5 Direction des services industriels	747
<b>4. Motions en suspens renvoyées à la Municipalité après le 1<sup>er</sup> juillet 2005</b>	747
4.1 Administration générale et Finances	747
4.2 Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	747
<b>5. Postulats en suspens</b>	747
5.1 Administration générale et Finances	747
5.2 Direction de la sécurité publique et des sports	748
5.3 Direction des travaux	748
5.4 Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	749
<b>6. Pétitions en suspens</b>	749
6.1 Dispositions réglementaires	749
6.2 Principes appliqués dans la rédaction du présent rapport	749
<b>7. Conclusions</b>	750

### 3. Motions en suspens renvoyées à la Municipalité avant le 1<sup>er</sup> juillet 2005

#### 3.1 Administration générale et Finances

- 1. Motion Philippe Vuillemin – Pour une meilleure prévention et lutte contre le mobbing dans le cadre de l'Administration communale lausannoise (renvoyée à la Municipalité le 13 novembre 2001 ; délai de réponse le 31 décembre 2006)**

Un rapport-préavis est en cours de rédaction.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à cette motion soit reporté au 31 décembre 2007.*

- 2. Motion Yves-André Cavin et consorts – Etude de la possibilité de transférer des immeubles du patrimoine financier auprès de la Caisse de pensions (renvoyée à la Municipalité le 7 octobre 2003 ; délai de réponse le 30 juin 2007)**

S'agissant de transactions immobilières contribuant à l'assainissement de la CPCL, il est proposé de répondre à cette motion dans le cadre d'un rapport-préavis dédié à l'assainissement de la CPCL dont la présentation est prévue au terme du 1<sup>er</sup> semestre 2008 au plus tard.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à cette motion soit reporté au 30 juin 2008.*

#### 3.2 Direction de la sécurité publique et des sports

- 3. Motion Alain Bron – Pour la définition d'institutions sportives phares (renvoyée à la Municipalité le 2 septembre 2003 – Délai de réponse: 30 juin 2007)**

La sortie du rapport-préavis répondant à cette intervention est prévue pour fin 2007.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à cette motion soit reporté au 31 décembre 2007.*

4. **Motion Fabrice Ghelfi – Pour harmoniser la liste des jours de repos public entre le Règlement sur les heures d’ouverture et de fermeture des magasins et le Règlement général de police (renvoyée à la Municipalité le 29 juin 2004 – Délai de réponse : 30 juin 2007)**
5. **Motion Fabrice Ghelfi – Pour un jour de repos supplémentaire, le 2 janvier (renvoyée à la Municipalité le 31 août 2004 – Délai de réponse : 30 juin 2007)**

Compte tenu de l’acceptation de l’initiative populaire «2 janvier et lundi de Pentecôte : jours fériés pour toutes et tous» lors de la votation du 17 juin 2007, il sera répondu brièvement à ces deux interventions dans le cadre du rapport-préavis intitulé : «Réponses à divers postulats, motions et pétitions» qui sera présenté à votre Conseil en automne 2007.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à ces deux motions soit reporté au 30 novembre 2007.*

### 3.3 Direction de la culture, du logement et du patrimoine

6. **Motion Olivier Français – Définir et classer les propriétés communales selon leur intérêt public, en relation avec les projets de développement collectif ou privé (renvoyée à la Municipalité le 21 mars 2000 ; délai de réponse le 30 juin 2007).**

La rédaction du rapport-préavis nécessite encore six mois compte tenu de la coordination entre directions que ce travail implique.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à cette motion soit reporté au 31 mars 2008.*

7. **Motion Fabrice Ghelfi – Pour des contrats de locations respectueux de l’environnement (renvoyée à la Municipalité le 15 mars 2005 ; délai de réponse le 30 juin 2007)**

L’auteur de la motion demande à la Municipalité d’étudier les modalités de mise en œuvre d’un programme d’économies d’énergie qui s’appuie sur la collaboration des locataires des immeubles du patrimoine financier de la Ville. Le Service du logement et des gérances a lancé une étude expérimentale pour vérifier la faisabilité d’une telle démarche.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à cette motion soit reporté au 31 décembre 2007.*

8. **Motion Christine Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert (renvoyée à la Municipalité le 17 mai 2006 ; délai de réponse le 31 mars 2007)**

Rappel : M<sup>me</sup> Christina Maier a déposé une motion le 26 avril 2005, aux termes de laquelle elle a suggéré trois pistes :

- Chercher activement un investisseur privé qui s’engagerait à rénover cette demeure conformément à son statut de bâtiment historique et qui, en échange, obtiendrait la jouissance de la maison par droit de superficie. La cession concernait uniquement le bâtiment, le parc demeurant ouvert au public. Des aménagements devraient être proposés aux futurs acquéreurs, notamment par la création de places de parking, le quartier en étant totalement dépourvu.
- Renoncer définitivement à «confier» la gestion de cette maison à l’Association de logements pour les jeunes en formation (ALFJ) ou à toute autre association ou organisme n’ayant pas d’intérêt ni de motivation et encore moins de moyens pour rénover et entretenir un bâtiment historique.
- Poursuivre la restauration du parc du Désert et entreprendre la deuxième étape (entre autres : terminer la réfection du pigeonnier, en chantier depuis cinq ans, permettre l’accès à la promenade des Tilleuls depuis le chemin de Pierrefleur, rendre accessible au public le jardin attenant la maison, etc.).

Le 17 mai 2005, le Conseil communal a décidé de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Démarches entreprises : Quatre investisseurs ont manifesté de l’intérêt pour la rénovation du bâtiment dans le cadre d’un droit distinct et permanent de superficie. Finalement, devant l’ampleur des difficultés et le coût de la rénovation, un seul des intéressés a poursuivi l’étude et des discussions se sont engagées en concertation avec le Conservateur des monuments et sites du Canton. Le projet incluait la création d’une PPE de six appartements.

En raison de divergences insurmontables entre les exigences de rentabilité financière et celles liées à la restauration d’un monument historique, les projets successifs présentés par l’investisseur n’ont pas satisfait la Municipalité. Les discussions avec cet investisseur ont donc été rompues.

Actuellement, une institution a manifesté un grand intérêt pour la rénovation de la maison, et elle a déjà entrepris une étude. Il faut espérer que les négociations en cours aboutissent, afin de préserver ce qui reste du bâtiment.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à cette motion soit reporté au 31 décembre 2008.*

**9. Motion Gilles Meystre – Définir un plan directeur de la culture lausannoise (renvoyée à la Municipalité le 4 mai 2004 ; délai de réponse le 30 juin 2007)**

A la suite du changement à la tête du Service de la culture dès le 1<sup>er</sup> juillet 2007, il a paru opportun que le nouveau chef de service puisse être associé à la rédaction du rapport-préavis.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à cette motion soit reporté au 31 mars 2008.*

**10. Motion Charles-Denis Perrin et consorts – Investir dans la pierre pour une santé de fer... (renvoyée à la Municipalité le 9 novembre 2004 ; délai de réponse le 30 juin 2007)**

Conçue initialement comme projet pour l'assainissement de la CPCL, cette motion a été remaniée lors de la discussion sur sa prise en considération. La commission chargée de son examen a finalement décidé de l'inscrire dans le cadre du développement durable en abandonnant le lien avec la CPCL.

Le préavis N° 2005/45 «Création de 3000 nouveaux logements à Lausanne», adopté par le Conseil communal en novembre 2005, répond pleinement à cette motion remaniée.

*La Municipalité propose de classer définitivement cette motion devenue sans objet.*

*3.4 Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation*

**11. Motion Florence Peiry-Klunge – Subventionnement de la prise en charge familiale des jeunes enfants (renvoyée à la Municipalité le 29 mai 2001 ; délai de réponse le 31 mars 2007)**

La Municipalité avait décidé d'attendre les réponses cantonales aux postulats Chollet et consorts (document qui a été rendu public en mai 2007) ainsi que les résultats de l'étude sur les effets potentiels de l'introduction d'un subventionnement de la prise en charge familiale des enfants. Ce document vient de paraître. Il aura été diffusé aux membres de votre Conseil au moment de la parution du présent rapport.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à cette motion soit reporté au 31 décembre 2007.*

**12. Motion Françoise Longchamp – Invitant la Municipalité à examiner la manière dont elle pourrait réaliser, en collaboration avec les institutions œuvrant en la matière et les entreprises locales, une grande campagne de prévention générale des problèmes d'alcool chez les jeunes (renvoyée à la Municipalité le 2 septembre 2003 ; délai de réponse le 30 juin 2007)**

Les chefs des Départements de la santé et de l'action sociale ainsi que de la formation et de la jeunesse ont émis des directives sur les domaines prioritaires de la santé des jeunes (promotion de l'alimentation saine, prévention dentaire, promotion de l'activité physique et prévention des dépendances). Les premières mesures d'application qui en découlent sont annoncées pour l'automne 2007. Afin de donner une suite à l'observation de l'an passé, une action de prévention sur les risques liés à une consommation excessive d'alcool a été menée avec succès cet été au Parc Bourget avec des collaborateurs communaux et la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme. Ce type d'action pourra servir de référence pour d'autres démarches semblables auprès des jeunes et des adultes.

*Pour permettre d'ajuster les données qui permettront de fonder le rapport-préavis, la Municipalité demande que le délai de réponse soit reporté au 31 décembre 2007.*

**13. Motion Alain Hubler – Une formation professionnelle pour les sans-papiers (renvoyée à la Municipalité le 11 novembre 2003 ; délai de réponse le 31 mars 2007)**

Un rapport-préavis sera soumis au Conseil communal d'ici au printemps 2008.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à cette motion soit reporté au 31 mars 2008.*

**14. Motion Antoine Verdon – Pour la création d'un parlement communal des jeunes (renvoyée à la Municipalité le 8 décembre 2004 ; délai de réponse le 30 juin 2007)**

La Municipalité a décidé d'attendre la publication de la Loi pour une politique de l'enfance et de la jeunesse avant de répondre à cette motion. Or l'avant-projet de loi vient d'être mis en consultation.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à cette motion soit reporté au 31 décembre 2007.*

### 3.5 Direction des services industriels

#### 15. Motion Alain Bron – Nouvelles technologies de l'information pour tous (renvoyée à la Municipalité le 9 avril 2002 ; délai de réponse au 30 juin 2007)

Dans sa séance du 24 avril 2007, suivant la recommandation de la commission qui l'avait préalablement examiné, le Conseil communal a décidé le renvoi en Municipalité du postulat de M. Stéphane Montangero intitulé « Internet à portée de toutes et tous ». Le délai de réponse à cette initiative échoit le 31 octobre 2007. Ce postulat abordant sous un angle différent la même problématique que la motion de M. Bron, la Municipalité se propose de répondre à ces deux initiatives dans un même préavis, en respectant le délai de réponse au postulat de M. Montangero.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à cette motion soit reporté au 31 octobre 2007.*

## 4. Motions en suspens renvoyées à la Municipalité après le 1<sup>er</sup> juillet 2005

### 4.1 Administration générale et Finances

#### 16. Motion Diane Gilliard – Maintien de la ligne 3 en 2008 (renvoyée à la Municipalité le 6 décembre 2006 ; délai de réponse le 30 juin 2007)

Ainsi que l'annonce en a été faite, la ligne 3 sera maintenue. Les dispositions légales applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2005 n'autorisant plus le classement des motions, la Municipalité répondra en quelques lignes à l'initiative de M<sup>me</sup> Gilliard dans un préavis rassemblant plusieurs interventions concernant les transports publics lausannois. Compte tenu du temps nécessaire pour réunir l'information permettant de répondre à l'ensemble de ces points, la Municipalité souhaite pouvoir obtenir une prolongation du délai qui lui a été accordé.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à cette motion soit reporté au 31 mars 2008.*

### 4.2 Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation

#### 17. Motion Julian Thomas Hottinger – Quid d'un centre de quartier pour les jeunes dans le quartier de Prélaz ? (renvoyée à la Municipalité le 25 octobre 2005 ; délai de réponse le 31 mars 2007)

En mars 2007, la Ville a acquis les immeubles de la propriété Ramuz-Edelweiss, située à l'avenue de Morges. Des locaux pour la maison de quartier sont prévus dans le programme des constructions qui vont être proposées.

Dans l'attente de la mise à disposition de ces surfaces, des prestations d'animation socioculturelle hors murs ont été organisées dans le quartier au printemps et en été 2007 par la FASL. 150 % de postes d'animateurs ont été proposés dans le cadre du budget 2008. Ce mode temporaire d'animation socioculturelle a été expérimenté lors de la création du Centre socioculturel des Faverges.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à cette motion soit reporté au 31 décembre 2008.*

## 5. Postulats en suspens

### 5.1 Administration générale et Finances

#### 18. Postulat Charles-Denis Perrin – Enfin, en bus, en famille à Lausanne, ensemble ! (renvoyé à la Municipalité le 12 janvier 2006 ; délai de réponse le 31 mars 2007)

#### 19. Postulat Serge Segura – Blécherette–Bellevaux : une nouvelle ligne de bus (renvoyé à la Municipalité le 2 mai 2006 ; délai de réponse le 30 juin 2007)

Comme pour les autres interventions en matière de transports publics, la Municipalité prépare une réponse groupée à différentes interventions (voir explications données sous chiffre 16). Un délai identique est de ce fait demandé pour ces deux objets.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à ces motions soit reporté au 31 mars 2008.*

### 5.2 Direction de la sécurité publique et des sports

**20. Postulat Alain Bron – Pour un hommage à Stéphane Chapuisat (renvoyé à la Municipalité le 7 novembre 2006 – Délai de réponse : 31 mai 2007)**

Le concept d'un hommage à Stéphane Chapuisat ayant été arrêté, il sera répondu à cette initiative dans le cadre du rapport-préavis intitulé : « Réponses à divers postulats, motions et pétitions » qui sera présenté à votre Conseil en automne 2007.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à ce postulat soit reporté au 30 novembre 2007.*

**21. Postulat Andrea Egli – Nettoyage des locaux de la Ville : au moins un salaire décent! (bis) (renvoyé à la Municipalité le 21 novembre 2006 – Délai de réponse : 31 mai 2007)**

Les montants permettant l'engagement du personnel communal supplémentaire nécessaire pour assurer le nettoyage des postes de police de quartier ont été inscrits au projet de budget pour l'année 2008. Il pourra ainsi être répondu brièvement à cette intervention dans le cadre du rapport-préavis intitulé : « Réponses à divers postulats, motions et pétitions » qui sera présenté à votre Conseil en automne 2007.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à ce postulat soit reporté au 30 novembre 2007.*

### 5.3 Direction des travaux

**22. Postulat Roland Rapaz – « Pour la construction d'une liaison praticable par tout un chacun entre le Flon et Sévelin » (renvoyé à la Municipalité le 13 septembre 2005 ; délai de réponse le 31 mars 2007)**

Une étude – dont il convient d'attendre le résultat – a été commandée à l'EPFL par les tl sur la station m1 de Sévelin et le doublement de la voie.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à ce postulat soit reporté au 30 septembre 2008.*

**23. Postulat Philippe Mivelaz et consorts – Pour un plan de densification durable et de qualité (renvoyé à la Municipalité le 24 octobre 2006 ; délai de réponse le 30 avril 2007)**

Il sera répondu à cette motion dans le cadre de la révision du plan directeur de 1996.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à cette motion soit reporté au 30 septembre 2009.*

**24. Postulat Charles-Denis Perrin et consorts – Pour l'étude d'une station du TSOL à Sévelin (renvoyé à la Municipalité le 7 novembre 2006 ; délai de réponse le 31 mai 2007)**

Une étude – dont il convient d'attendre le résultat – a été commandée à l'EPFL par les tl sur la station m1 de Sévelin et le doublement de la voie.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à ce postulat soit reporté au 30 septembre 2008.*

**25. Postulat Christina Maier – Turbo-mesures pour les véhicules moins polluants à Lausanne (renvoyé à la Municipalité le 7 novembre 2006 ; délai de réponse le 30 juin 2007)**

Le projet de rapport-préavis concernant cet objet sera présenté à la Municipalité d'ici à la fin septembre 2007.

*Pas de prolongation sollicitée.*

**26. Postulat Fabrice Ghelfi – Particules fines et ozone : Pour des mesures de santé publique et de protection de l'environnement (renvoyé à la Municipalité le 17 janvier 2006 ; délai de réponse le 30 juin 2007)**

**27. Postulat Marc Dunant – Pour des véhicules communaux propres! (renvoyé à la Municipalité le 21 novembre 2006 ; délai de réponse le 30 juin 2007)**

Le projet de rapport-préavis commun à ces deux objets sera présenté à la Municipalité d'ici à la fin septembre 2007.

*Pas de prolongation sollicitée.*

**28. Postulat Alain Bron – Pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues (renvoyé à la Municipalité le 6 novembre 2006 ; délai de réponse le 30 juin 2007)**

Le responsable du stationnement à la Ville de Lausanne ayant quitté la Commune à fin juin et compte tenu du travail conséquent auquel le service en charge du dossier doit faire face actuellement, une réponse ne pourra pas être donnée avant l'automne prochain.

*La Municipalité demande que le délai de réponse à ce postulat soit reporté au 31 décembre 2007.*

*5.4 Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation*

**29. Postulat Graziella Schaller – Pour que la Fête du Bois soit belle pour tous (renvoyé à la Municipalité le 2 mai 2006 ; délai de réponse le 30 juin 2007)**

Les quelques modifications apportées et testées lors de l'édition 2007 des fêtes scolaires permettront de finaliser l'élaboration d'un rapport-préavis qui sera soumis à la Municipalité à la fin du mois d'octobre 2007.

## **6. Pétitions en suspens**

### *6.1 Dispositions réglementaires*

**Art. 65 RCCL** – La commission chargée d'examiner la pétition entend le représentant de la Municipalité. Après étude et délibération, le cas échéant après audition des signataires ou de leurs mandants, elle propose à la décision du Conseil :

- a) le renvoi motivé de la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis ;
- b) le renvoi motivé de la pétition à la Municipalité pour étude et communication ;
- c) le renvoi de la pétition à l'autorité compétente ;
- d) le classement pur et simple de la requête qui relève de la compétence du Conseil lorsqu'elle est rédigée en termes inconvenants ou injurieux ou lorsqu'il s'avère à l'examen qu'elle est sans objet ou injustifiée.

**Art. 66 RCCL** – La Municipalité informe le Conseil, en règle générale dans un délai de trois mois, de la suite qu'elle entend donner à une pétition qui lui a été transmise pour étude et rapport.

Elle communique au Conseil deux fois par an (dont une dans son rapport de gestion), en même temps que la liste des motions en suspens, celle des pétitions en suspens.

**Art. 67 RCCL** – Les pétitionnaires, en règle générale par l'intermédiaire du premier signataire, sont informés par la Municipalité de la suite donnée à leur requête.

### *6.2 Principes appliqués dans la rédaction du présent rapport*

Contrairement à ce qui prévaut pour les initiatives, le Conseil communal ne se prononce pas sur la date à laquelle la Municipalité prévoit de répondre à une pétition. Dans son rapport N° 2006/2 (du 21 décembre 2006)<sup>1</sup> sur les pétitions en suspens, la Municipalité a simplement prié votre Conseil de prendre acte de nouveaux délais de réponse pour des pétitions auxquelles elle n'avait pas répondu dans les trois mois mentionnés à l'art. 66 RCCL. Votre Conseil n'ayant pas encore traité ce rapport, la Municipalité a décidé de rédiger la liste prévue à l'art. 66 al. 2 RCCL en appliquant les principes suivants :

- les pétitions qui auraient dû recevoir une réponse avant le 30 juin 2007 mais pour lesquelles la Municipalité a annoncé un nouveau délai de réponse dans son rapport N° 2006/2 n'ont pas été prises en compte ;
- les pétitions auxquelles la Municipalité a répondu dans les rapports-préavis Nos 2007/22 et 2007/25 n'ont pas été prises en compte non plus.

L'application de cette double règle conduit à constater qu'aucun retard ne peut être relevé, à la date du 30 juin 2007, dans le traitement des pétitions renvoyées par votre Conseil à la Municipalité.

<sup>1</sup> Bulletin du Conseil communal, à paraître.

## 7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport N° 2007/1 de la Municipalité, du 6 septembre 2007 ;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte des explications fournies par la Municipalité à propos du retard pris à répondre à certaines initiatives de membres du Conseil communal ;
2. d'accepter le classement de la motion portant le N° 10 du présent rapport ;
3. d'accepter les nouveaux délais de réponse demandés par la Municipalité pour les initiatives de conseillers communaux (motions et postulats) portant les N°s 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 29.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

*Rapport*

Membres de la commission: Commission permanente de gestion.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport photocopié de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente de gestion:** – La Commission permanente de gestion a examiné ce rapport, le lundi 29 octobre 2007, dans la salle de conférence du SEGRE, au bas des Escaliers-du-Marché.

La séance, présidée par M. Raphaël Abbet, voyait la présence de M<sup>mes</sup> Sylvianne Bergmann, Andrea Egli, Nicole Grin, et de MM. Eddy Ansermet, Maurice Calame, Philippe Mivelaz, Roland Ostermann, Blaise Michel Pitton, Jacques-Etienne Rastorfer, Vincent Rossi, Claude-Alain Voiblet. MM. Alain Hubler, Olivier Martin et Roland Philippoz étaient excusés.

Si l'habitude veut que le preneur des notes de séance soit remercié, il convient ici de remarquer que c'est le rapporteur lui-même qui a dû remplacer la vacance du secrétaire du Conseil communal. En effet, le Bureau du Conseil communal n'a pas jugé utile d'organiser son remplacement pour le secrétariat de la Commission de gestion dont le Règlement du Conseil communal le charge.

*Préambule*

Année après année, le traitement de cet objet est l'occasion de paroles désabusées et de gestes symboliques. Ainsi rappelez-vous le débat d'avril 2005<sup>3</sup> en plenum. Le président de la Commission commençait son rapport en rappelant la citation que son prédécesseur avait empruntée une année plus tôt à La Fontaine: «*Par des vœux importuns nous fatiguons les dieux.*» Il ajoutait: «*Ce sont sans doute les commissaires à Gestion qui, s'ils ne sont pas à proprement parler <fatigués>, ressentent cependant un certain découragement voire un doute sur l'utilité du présent exercice.*» (...) Tout a déjà été dit, parfois avec beaucoup d'humour, sur le sentiment produit par le double constat que d'une part les décisions du Conseil n'influencent guère le calendrier de traitement par la Municipalité, d'autre part que la Municipalité ne respecte pas les délais qu'elle sollicite elle-même.

*Rappel du cadre réglementaire*

Ce rapport municipal est régi par l'article 58 du Règlement du Conseil communal:

«*La Municipalité dépose chaque année à fin septembre un rapport sur l'état des motions en suspens. Elle peut proposer de nouveaux délais de réponse ou le classement des motions devenues sans objet. Ce rapport est soumis à la*

*Commission permanente de gestion qui conclut en proposant au Conseil de l'accepter ou de le modifier.*»

Un point nécessite un éclairage: quelles sont les motions «en suspens»?

Un retour à l'origine de cet article, en 1993, montre qu'il s'agissait de répondre à «*la nécessité pour le Conseil d'être mieux informé sur les motions auxquelles il n'a pas encore été répondu*»<sup>4</sup>.

Concernant les prolongations de délais, il devait s'agir alors pour la Municipalité d'anticiper par sa demande sur son dépassement du délai, et non de faire une demande a posteriori.

Sous cet éclairage, l'interprétation municipale qui consiste à ne considérer que les motions dont le délai est déjà échu est erronée.

*Qualités et défauts du rapport de cette année*

Les textes figurant ci-dessus sous *Préambule* et *Cadre réglementaire* sont repris du rapport de l'année dernière. Ils restent pleinement d'actualité, tant le titre du rapport que la sollicitation du règlement dans le point 1 *Objet du préavis* sont abusifs. La Commission permanente de gestion regrette vivement cette situation où les droits des membres du Conseil communal ne sont pas respectés par la Municipalité.

Pourtant, il faut constater que la situation s'améliore sur trois points précis: la remise du rapport en septembre, respectant ainsi le délai, la mention de la liste des pétitions en suspens, et le nombre d'objets en suspens qui a fortement diminué ces dernières années.

*Déterminations de la Commission*

En examinant les 29 objets présentés, la Commission constate que le nouveau délai accordé par le Conseil en février dernier n'a parfois pas été respecté, malgré la mention d'*ultime délai*, que sur d'autres objets la Municipalité redemande le délai qui lui avait alors été refusé, ou encore ne mentionne même pas le changement apporté par le Conseil.

Il est remarqué que pour certains objets, le délai sollicité est déjà dépassé, ou même qu'il n'y a pas de demande de prolongation d'un délai déjà échu au moment de la rédaction!

Tenant compte de ce qui précède, la Commission s'est limitée à proposer 3 modifications des conclusions:

- Pour deux motions, les propositions de délai sont modifiées avec un nouveau délai au 31 mars 2008: 8) Motion de Christina Maier (Un projet pour sauver la Maison du

<sup>3</sup>BCC 2004-2005, T. II, pp. 1054-1056.

<sup>4</sup>BCC 1993, T. II, p. 526.

Désert) et 17) Motion Julian Thomas Hottinger (Quid d'un centre de quartier pour les jeunes dans le quartier de Prélaz?). En effet, un ultime délai avait été donné au 31 mars 2007, et il semble à la Commission qu'il est possible à la Municipalité de répondre avec ses intentions et les démarches en cours, sans attendre qu'une réalisation totale soit effective.

- Pour le point 10) Motion Charles-Denis Perrin (Investir dans la pierre pour une santé de fer...), le classement est refusé par 8 voix, contre 2 et 2 abstentions. Un nouveau délai est proposé correspondant à 6 mois après le traitement par le Conseil communal de l'objet 6) Motion Français (Définir et classer les propriétés communales selon leur intérêt public, en relation avec les projets de développement collectif ou privé).

#### Conclusions

Comme mentionné ci-dessus, la Commission de gestion estime que le rapport présenté par la Municipalité est incomplet, en raison de l'interprétation erronée persistante de la notion de motions «en suspens».

Comme le règlement ne permet pas au Conseil de refuser le rapport, la Commission de gestion vous propose d'en modifier les conclusions de la manière suivante :

#### Nouvelles conclusions : «... décide :

1. de refuser le classement et de fixer un délai de réponse pour la motion N° 10 du présent rapport correspondant à six mois dès le passage devant le Conseil communal de la motion portant le N° 6 du présent rapport ;
2. de fixer un nouveau délai de réponse au 31 mars 2008 pour les motions portant les numéros 8 et 17 du présent rapport ;
3. de prendre acte du rapport municipal ainsi modifié.»

**La présidente :** – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente de gestion :** – Oui, Madame la Présidente. J'aimerais faire un commentaire sur trois points. Tout d'abord, la Commission de gestion a été déçue à la lecture du rapport, elle a néanmoins souhaité aller à l'essentiel et le traiter assez rapidement. D'où les nouvelles conclusions proposées.

D'autre part, nous aurons l'occasion de revenir sur la question des rapports sur les initiatives en suspens à l'occasion d'une observation de la Commission de gestion. Elle sera traitée lorsque nous examinerons le rapport du président de la Commission permanente de gestion sur les réponses municipales aux observations.

Enfin, je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir accepté l'urgence que nous suggérons, afin que

les choses puissent être traitées avant la fin du mois de décembre.

#### Discussion

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann (LE) :** – Je trouve regrettable, Monsieur le Président de la Commission de gestion, que vous ayez demandé l'urgence pour ce rapport. J'aurais trouvé plus convenable que nous traitions du rapport de gestion avant les finances.

**M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.) :** – J'ai constaté dans ce préavis que mon postulat concernant les mesures de modération Sous-Gare<sup>5</sup> avait disparu. Mais j'ai aussi constaté dans le plan des investissements qu'un budget était prévu pour cela. J'imagine donc qu'un préavis va sortir prochainement. J'espère que ce n'est pas un oubli.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente de gestion :** – J'aimerais répondre à M<sup>me</sup> Fiora-Guttmann, d'abord, que je ne suis pas le président de la Commission permanente de gestion cette année. C'est M. Abbet qui a cette charge. J'ai accepté de rédiger ledit rapport afin d'alléger sa tâche puisqu'il avait d'autres rapports à rendre. Je n'ai pas très bien compris, dans votre intervention, ce que vous auriez souhaité. Nous avons demandé l'urgence d'une part parce que certains délais proposés par la Municipalité sont déjà échus et, d'autre part, pour permettre que les délais mentionnés dans le rapport annuel de gestion publié par la Municipalité soient validés par le Conseil. C'était la raison.

Maintenant, je peux en venir aux conclusions. Nous avons proposé de nouvelles conclusions, qui remplacent celles du rapport municipal. En effet, nous pouvons soit accepter le rapport tel quel, soit le modifier. Les conclusions nouvelles demandent :

1. de refuser le classement et de fixer un délai de réponse pour la motion N° 10 du présent rapport correspondant à six mois dès le passage devant le Conseil communal de la motion portant le N° 6 du présent rapport ;

Je ne sais pas si vous voulez que je lise les trois conclusions ou si vous les faites voter séparément ?

**La présidente :** – Lisez les trois conclusions, puis nous verrons si des discussions nous obligent à les prendre séparément.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente de gestion :** – Deuxième conclusion :

2. de fixer un nouveau délai de réponse au 31 mars 2008 pour les motions portant les numéros 8 et 17 du présent rapport ;

<sup>5</sup>BCC 2004-2005, T. II (N° 17), pp. 748 ss ; BCC 2005-2006, T. I (N° 4), pp. 794 ss.

3. de prendre acte du rapport municipal ainsi modifié.

**La présidente :** – Pouvez-vous nous donner les déterminations de la commission ?

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur pour la Commission permanente de gestion :** – Les nouvelles conclusions sont acceptées par la Commission de gestion, qui travaille le plus souvent à l'unanimité. Ici, pour la conclusion 1, donc le refus du classement, c'est par 8 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions que nous avons pris cette détermination. Les deux autres conclusions relèvent d'un consensus unanime.

**La présidente :** – Puis-je soumettre au vote ces nouvelles conclusions ? Y a-t-il des interventions ? Est-ce qu'on peut les prendre les trois en bloc ? Il semble qu'on peut. Je vous les relis :

1. de refuser le classement et de fixer un délai de réponse pour la motion N° 10 du présent rapport correspondant à six mois dès le passage devant le Conseil communal de la motion portant le N° 6 du présent rapport ;

2. de fixer un nouveau délai de réponse au 31 mars 2008 pour les motions portant les numéros 8 et 17 du présent rapport ;

3. de prendre acte du rapport municipal ainsi modifié.

Ceux qui acceptent ces décisions sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? A la majorité avec quelques abstentions, les décisions ont donc été acceptées. Merci, Monsieur Rastorfer.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le rapport N° 2007/1 de la Municipalité, du 6 septembre 2007 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de refuser le classement et de fixer un délai de réponse pour la motion N° 10 du présent rapport correspondant à six mois dès le passage devant le Conseil communal de la motion portant le N° 6 du présent rapport ;

2. de fixer un nouveau délai de réponse au 31 mars 2008 pour les motions portant les numéros 8 et 17 du présent rapport ;

3. de prendre acte du rapport municipal ainsi modifié.

**La présidente :** – Nous pouvons revenir à notre budget et j'appelle M<sup>me</sup> Truan sur l'estrade. Je la remercie d'être là

ce soir, parce que je sais qu'elle était prise ailleurs, en principe. Nous vous remercions, Madame.

#### **Commune de Lausanne**

#### **Budget de fonctionnement de l'exercice 2008**

#### **Plan des investissements pour les années 2008 et 2009**

*Reprise et fin de la discussion sur le préavis N° 2007/48, ainsi que sur le rapport le concernant<sup>6</sup>*

**La présidente :** – Nous en étions au chapitre 5, Enfance, Jeunesse et Education, page 103. Je vous écoute, Madame.

#### **5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION**

#### **Rapport de M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice :**

– Les charges de cette direction, représentent 10,6% des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 161 millions, elles sont en augmentation par rapport aux comptes 2006 (5,8%) et de 1% par rapport au budget 2007. Ceci tient au fait que dès 2007, à cause de l'entrée en vigueur de la LAJE, les Communes doivent verser Fr. 5.– par habitant (117'700 habitants pour Lausanne) à la fondation en charge d'administrer la nouvelle loi.

La baisse est due essentiellement à l'application de la LAJE. La hausse des coûts se rapporte essentiellement aux adaptations légales des salaires ainsi qu'aux 23 nouveaux postes. Le déficit global de la direction est en hausse de 3,4%. La subvention destinée au TPEL sera transférée au Petit Théâtre, qui reprendra les activités.

Du côté des revenus, de l'ordre de Fr. 37,8 millions, ils représentent 2,5% des recettes de la Ville. Ils sont en augmentation de 5% par rapport aux comptes 2006, mais en baisse de 5,6% par rapport au budget 2007.

La Commission des finances n'a pas proposé d'amendement dans cette direction.

**La présidente :** – Nous prenons service par service.

#### **500 Secrétariat général**

#### **5400 Service de santé des écoles**

#### **541 Service de psychologie scolaire**

#### **5500 Service dentaire**

#### **561 Service de la jeunesse et des loisirs**

<sup>6</sup>BCC 2007-2008, T. I (N° 6/II), pp. 690 ss.

**5800 Ecoles primaires et secondaires****590 Service de la petite enfance**

J'ouvre la discussion générale sur cette direction. Quelqu'un demande-t-il la parole? Ce n'est pas le cas. Pouvez-vous nous dire, Madame Truan, comment la Commission s'est déterminée.

**M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice:** – Oui, Madame la Présidente. Au vote de la Commission, le budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation est accepté à l'unanimité.

**La présidente:** – Je mets donc ce budget au vote. Qui accepte ce budget Enfance, Jeunesse et Education? Avis contraires? Abstentions? Avec un certain nombre d'abstentions, mais à la majorité, ce budget est donc accepté.

Nous pouvons prendre le chapitre 6, Sécurité sociale et Environnement, page 123. Nous vous écoutons, Madame.

**6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT**

**Rapport de M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice:** – Les charges de cette direction, représentent 7% des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 105,5 millions, elles sont en augmentation par rapport aux comptes 2006 (3%) et pratiquement stables par rapport au budget 2007. Deuxième poste le plus important des charges (13,49%), les subventions sont en baisse par rapport au budget 2007 (-2,7%) et aux comptes 2006 (-24,4%). Ce point découle principalement de la révision des subventions en vertu du préavis N° 2005/51. Il est question, en séance de commission, de la démarche globale visant à ajuster les subventions: les institutions ayant des réserves ou des fonds propres importants voyaient en général leurs subventions diminuer, voire disparaître. La situation inverse amenant à une augmentation des subventions étant également possible.

La Commission aborde aussi le sujet de la pénibilité du travail et discute de la décision de transmettre cet objet à la Commission de gestion ou de le traiter en parallèle. Il en ressort que des pistes existent au travers de la prochaine révision de la CPCL. La Commission décide d'interpeller la Commission de gestion en vue des comptes 2007.

Du côté des revenus, de l'ordre de Fr. 43 millions, ils représentent 2,8% des recettes de la Ville. Ils sont en augmentation, 1,6% par rapport aux comptes 2006, et pratiquement stables par rapport au budget 2007. Principale source de revenus, les dédommagements de collectivités publiques (81,27%).

A cette direction, des amendements ont été proposés. Je vous renvoie à la brochure p. 129, rubrique 6303.365. Ce sont des amendements qui visent à rétablir les subventions

initiales pour toutes les institutions où la reprise du financement ne serait pas assurée par le Canton.

**A Gauche Toute !  
Amendements au budget 2008  
(Version du 04.12.2007)  
1. SSL  
Rubrique 6303.365**

Titre	Budget 07	Budget 08	Amendement	Différence
As'trame	15'000	10'000	15'000	+5'000
Autrement, Aujourd'hui	20'000	0	20'000	+20'000
Coopération-Service	16'000	0	16'000	+16'000
Main Tendue	70'000	50'000	70'000	+20'000
Quart-Monde Ouest Lausannois	85'000	85'000	92'100	+7'100
<b>Total</b>	<b>206'000</b>	<b>145'000</b>	<b>213'100</b>	<b>+68'100</b>

**2. STI  
Rubrique 6400.365**

Titre	Budget 07	Budget 08	Amendement	Différence
Globlivres	18'000	23'000	28'500	5'500

Voulez-vous que je détaille les points où les subventions ont été...

**La présidente:** – Je pense que ce sera plus clair. Volontiers, Madame.

**M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice:** – Il y a le poste Afiro: rétablir Fr. 12'500.–. Cet amendement a été refusé par 7 non, 2 oui et 2 abstentions. Il y a l'amendement As'trame: rétablir les Fr. 5000.–. Il a été refusé par 5 non, 5 oui, et 1 abstention. Autrement-Aujourd'hui: +Fr. 20'000.–, rétablir la subvention. Ça a été refusé par 5 non, 3 oui et 3 abstentions. Le BVA: rétablir les Fr. 55'000.–, refusé par 9 non et 2 oui. Coopération-Service: rétablir les Fr. 16'000.–, c'est le seul amendement accepté, par 6 oui et 5 non. Ensuite, il y a La Main Tendue, rétablir les Fr. 20'000.– initiaux. Refusé par 5 non, 4 oui et 2 abstentions. Quart-Monde de l'Ouest lausannois: rétablir 7100.–, refusé par 6 non, 2 oui et 3 abstentions. Ensuite, Distribus: enlever Fr. 225'000.–, c'est-à-dire supprimer la subvention, ce qui a été refusé par 8 non, 2 oui et 1 abstention.

Il y a encore d'autres amendements sur d'autres lignes. Voulez-vous que je les évoque aussi?

**La présidente:** – Allez-y, évoquez-les tous et puis...

**M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice:** – L'autre est à la page 130, c'est un seul amendement à la rubrique 6400.365: Globlivres, rétablir les Fr. 5500.– supprimés. Cet amendement a été refusé par 6 non, 4 oui et 1 abstention. Il nous a été dit que l'augmentation des subventions casuelles de Fr. 50'000.– au Service social et de Fr. 70'000.– au Service du travail et de l'intégration doit permettre de pouvoir faire face à des imprévus et donne une certaine marge de manœuvre en cas de nécessité.

**La présidente:** – Merci, Madame. Nous prenons maintenant service par service:

**610 Service des assurances sociales****620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement****630 Service social de Lausanne (CSR)***Discussion*

**M. David Payot (AGT):** – Je reviens avec une partie des propositions d'amendement au point 6300.365, subventions. Je ne maintiens pas deux amendements que j'avais présentés en Commission des finances, parce que la reprise des soutiens par le Canton paraît assurée. Il s'agit du BVA et d'Afiro. Pour les autres amendements, je vous donne une brève explication.

Au nom du groupe A Gauche Toute!, je vous propose six amendements concernant les subventions de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, représentant au total une hausse de Fr. 73'600.–. Formellement, cinq amendements concernent les services sociaux et un le Service du travail et de l'intégration. Du point de vue de l'argumentation, il est possible de distinguer les quatre premiers amendements – As'trame, Autrement-Aujourd'hui, Coopération-Service et La Main Tendue – des deux derniers, l'Association des Familles du Quart-Monde de l'Ouest lausannois et Globlivres.

Les quatre premiers amendements consistent à rétablir au niveau du budget 2007 les subventions que la Commune proposait de baisser. Ces diminutions faisaient suite au préavis de politique sociale N° 2005/51<sup>7</sup>: elles concernaient des prestations touchant trop peu spécifiquement les Lausannois ou devant être financées, de l'avis de la Commune, par la facture sociale du Canton. A Gauche Toute! peut adhérer au principe de subsidiarité invoqué. Parmi les treize diminutions de subventions, quatre n'obtiennent cependant pas notre adhésion. D'une part, il n'est pas assuré que le Canton reprenne ces subventions. C'est notamment le cas de Coopération-Service, qui a fait une demande au Canton, sans succès. D'autre part, les baisses et les montants de celles-ci n'ont été confirmés aux associations qu'à mi-septembre. Trop tard donc pour se tourner vers le Canton. Le groupe A Gauche Toute! propose donc de suspendre la baisse de subventions pour le budget 2008 de manière à permettre à ces associations de formuler au Canton une demande de hausse de subvention dûment motivée. Ces amendements s'élèvent au total à Fr. 61'000.–.

Pour limiter les allers et retours à la tribune, je propose de réagir déjà à certains arguments qui ne manqueront pas d'être avancés. Premièrement, la Municipalité évoquera sans doute ses communications concernant ces baisses de subventions, au Canton d'une part, aux associations d'autre part. Nous louons cette communication, mais nous constatons qu'elle n'a malheureusement pas permis à ces entités

de se coordonner. Notamment, on l'a vu, en raison de la date d'annonce des baisses de subventions. Ce problème sera assurément résolu pour le budget 2009. Si les baisses prévues pour 2008 y sont reportées et sont annoncées dès aujourd'hui, il ne devrait donc pas y avoir de problème.

Certains pourront aussi estimer que si ces baisses posent de réels problèmes, elles pourront être compensées par des subventions casuelles. A Gauche Toute! n'approuve toutefois pas la démarche consistant à faire payer aux associations les problèmes liés au passage d'une subvention communale à un soutien cantonal. Attendre que les associations se trouvent dans une impasse pour leur octroyer une subvention casuelle ne nous satisfait pas.

Autre argument que j'ai entendu, certaines associations disposeraient de réserves gigantesques, où elles pourraient aisément puiser. Toutes les associations m'ont indiqué des réserves largement inférieures à leur budget annuel de fonctionnement, destinées à financer les frais courants en attendant le versement des subventions ou de dons. C'est finalement le même principe que celui qui nous a amenés hier soir à voter une garantie de déficit pour les Docks de Fr. 100'000.–.

Dernier élément, l'annonce, hier au Grand Conseil, d'une hausse de subvention pour La Main Tendue, grâce à un amendement de Sandrine Bavaud, députée. Cela ne modifie pas sa position, puisque cet amendement a passé à une voix près et reste précaire. De plus, il ne concerne pas les autres associations. Le budget représentant une autorisation de dépenser, et non une obligation de le faire, il me semble préférable d'adopter les amendements que je propose et de ne pas leur donner de suite concrète si le Canton prend à sa charge les changements des subventions lausannoises.

Je passe aux derniers amendements, qui ont une motivation distincte. Les deux que je propose, concernant Globlivres et l'Association des familles du Quart-Monde de l'Ouest lausannois, constituent des hausses par rapport à des subventions que la Ville maintient ou augmente légèrement. En effet, Globlivres et l'Association des Familles du Quart-Monde de l'Ouest lausannois ont demandé des hausses de subventions au pro rata de la part lausannoise de leurs usagers. La Ville de Lausanne demande régulièrement aux autres collectivités publiques de financer les prestations dont bénéficient leurs administrés. Il nous semble logique que Lausanne montre l'exemple et accède à la demande de ces associations. Cela représente une augmentation de Fr. 12'600.–.

**La présidente:** – Je vous remercie, Monsieur. Je vous prie de déposer ces amendements écrits. Vous avez déjà entamé le poste 640, mais peut-être d'autres personnes sont-elles encore sur le service précédent.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE):** – J'interviens au point 6300.365, subventions à des institutions: Fondation Accueil à bas seuil, Le Passage, Fondation Mère Sofia,

<sup>7</sup>BCC 2005-2006, T. II (N° 20/II), pp. 1322 ss.

Soupe populaire et colis alimentaires. Ce sont deux fondations qui faisaient partie, entre autres, des institutions touchées par le préavis N° 2006/66, «Dispositif lausannois en matière de toxicomanie et de marginalité»<sup>8</sup>, dont les conclusions ont été refusées par la population lausannoise lors du référendum du 6 juillet dernier.

Or que constate-t-on à la lecture du budget 2008? Alors qu'aucune mission nouvelle n'est donnée à la Fondation ABS, la subvention pour Le Passage est augmentée de Fr. 70'000.-. D'autre part, toujours pour Le Passage, une subvention de Fr. 225'000.- nous est demandée pour le Distribus, alors que le préavis N° 2006/66 stipulait bien – je cite – qu'«un financement conjoint, Confédération, Canton, Commune, avait pu être trouvé, mais cela à titre transitoire, six à huit mois, en attendant les décisions contenues dans le présent rapport-préavis». Les conclusions de ce rapport-préavis ayant été refusées par le peuple, d'une part, les Assises de la drogue que nous demandons depuis quatre mois – qui devraient déterminer le visage du futur dispositif lausannois en matière de toxicomanie et de marginalité – n'ayant pas encore été mises sur pied d'autre part, nous estimons que nous plaçons la charrue avant les bœufs.

Il en va tout autrement pour la Soupe populaire. En effet, si l'on devrait, selon la même logique, attendre que le nouveau visage du dispositif en matière de toxicomanie et de marginalité soit défini, nous ne pouvons admettre qu'en 2007 – et de plus au début de l'hiver – des êtres humains ne mangent pas à leur faim dans notre commune. A l'heure actuelle, la Soupe populaire, qui dépend de la Fondation Mère Sofia, offre dans ses locaux de la rue Saint-Martin des repas chauds sept soirs par semaine à 120 ou 150 habitués. Le profil de ces derniers a changé depuis que ces repas ne sont plus servis à la place de la Riponne, et l'on compte moins de toxicomanes parmi eux. Le préavis N° 2006/66 demandait que l'on octroie une subvention supplémentaire de Fr. 93'000.- à la Fondation Mère Sofia, afin qu'elle soit en mesure d'offrir également un repas chaud à midi. Le groupe LausannEnsemble déposera un amendement afin que la subvention attribuée à la Soupe populaire soit augmentée de ces Fr. 93'000.-.

En revanche, et le rapport-préavis 2006/66 le mentionnait bien, la subvention de Fr. 135'000.-, toujours en faveur de la Fondation Mère Sofia, mais cette fois pour la distribution de colis alimentaires, nous semble superflue. En effet, comme l'écrivait la Municipalité, cette fondation utilise les stocks de la Centrale alimentaire de la région lausannoise (CARL) pour distribuer des colis alimentaires. Cette prestation correspond probablement à un besoin, mais elle fait double emploi avec la distribution faite précisément par la CARL. Tous les services sociaux, généralistes, publics ou privés, offrent de l'aide aux bénéficiaires de ces colis, sur le plan social ou administratif, par des interlocuteurs formés et coordonnés entre eux. En revanche, le

responsable colis de la Fondation Mère Sofia travaille seul et a été confronté à plusieurs épisodes de violence. Comme le prévoyait la Municipalité dans le rapport 2006/66, nous demandons donc que la subvention de Fr. 153'000.- soit supprimée.

Compte tenu de ce qui précède, le groupe LausannEnsemble dépose l'amendement suivant au point 6300.365, subvention à des institutions :

#### *Amendement*

##### *6303.365 Subvention à des institutions*

<i>1) Accueil à bas seuil – Distribus :</i>	
<i>suppression de la subvention 2008</i>	– 225'000.-
<i>2) Association à bas seuil – Le Passage :</i>	
<i>maintien de la subvention 2007</i>	– 70'000.-
<i>3) Fondation Mère Sofia – Soupe populaire et colis alimentaires :</i>	
<i>Suppression de la distribution des colis alimentaires</i>	– 153'000.-
<i>Distribution de repas chauds à midi sept jours sur sept</i>	+ 93'000.-

*Soit : diminution du total des subventions à des institutions :*

<i>Ce qui porte le point 6303.365 à</i>	<i>11'537'100.-</i>
	<i>– 355'000.-</i>
	<i>11'182'100.-</i>

**M<sup>me</sup> Nicole Grin (LE) :** – Une fois n'est pas coutume, je monte à cette tribune pour appuyer une demande de dépense plus élevée que proposé et soutenir l'amendement déposé par notre collègue d'A Gauche toute!, M. Payot, en faveur des associations As'trame, Autrement-Aujourd'hui, Coopération-Service et La Main Tendue. J'annonce mes intérêts. Je suis membre du comité de l'association La Main Tendue, organisation subventionnée par notre Commune depuis 1967.

Depuis plusieurs années, la Ville octroie Fr. 70'000.- à La Main Tendue. Elle a décidé pour 2008 une baisse de Fr. 20'000.-, dûment annoncée, par un courrier – M. Payot y a fait allusion tout à l'heure – signé du chef de service, daté du 19 septembre, mais que nous n'avons reçu que le 24. Accompagnée de la directrice de La Main Tendue, j'ai rencontré M. le municipal Bourquin le 12 novembre dernier. Ce dernier nous a alors précisé que la décision de diminuer cette subvention découlait de la nouvelle politique municipale présentée dans le préavis N° 2005/51, qui vise à soutenir des institutions venant en aide prioritairement aux Lausannois et ne recevant pas de subsides cantonaux financés par la facture sociale. En effet, procéder différemment amènerait nos Autorités à passer deux fois à la caisse : par le biais de la facture sociale et par le biais de la subvention lausannoise. M. Bourquin nous a également annoncé, lors de cet entretien, qu'à terme la subvention de La Main Tendue disparaîtrait, mais qu'il était disposé, en tant que membre du Conseil de politique sociale, à appuyer une demande de hausse de la subvention cantonale.

<sup>8</sup>BCC 2006-2007, T. II (N° 15), pp. 502 ss.

Je ne conteste pas cette stratégie, mais je déplore le manque de synchronisation entre les deux opérations, la baisse de la subvention lausannoise et l'augmentation subséquente de la subvention cantonale. Jusqu'à ce jour, La Main Tendue touche Fr. 100'000.– de l'Etat de Vaud, et Fr. 70'000.– de Lausanne. Ses charges d'exploitation atteignent Fr. 560'000.–, les collectes de fonds rapportent entre Fr. 280'000.– et Fr. 300'000.–, les subventions – Vaud, Lausanne, d'autres Communes, les Eglises – un peu plus de Fr. 180'000.–. Le solde est couvert par des prestations rémunérées : ventes d'articles, cours dispensés à l'extérieur. Les frais de fonctionnement sont modestes : à peine Fr. 250'000.– de charges salariales pour 2,1 EPT répartis sur quatre collaborateurs, environ Fr. 100'000.– de frais de formation et de dédommagement des quelque 60 bénévoles grâce auxquels le service d'écoute est assuré 24 heures sur 24, sept jours sur sept, 365 jours par an. Le *cash flow*, au bilan, sur la base duquel la Municipalité a estimé qu'elle pouvait réduire sa subvention sans mettre en péril le fonctionnement de l'institution, n'est pas une fortune, mais un coussin de sécurité qui permet de payer les salaires et les factures entre deux appels de fonds. Il se monte environ à Fr. 280'000.–.

J'ajoute que La Main Tendue reçoit 25'000 appels par année de personnes désespérées ou en situation de détresse, dont environ 400 émanant de désespérés manifestant des intentions suicidaires. Si les appels sont anonymes et ne peuvent être localisés, nous devons admettre qu'au moins un cinquième d'entre eux émanent de Lausanne, puisque la population lausannoise représente cette proportion de la population vaudoise.

Lausanne n'est pas seule à envisager de réduire sa subvention, d'autres Communes ont également diminué leur participation, tout comme certains gros donateurs, telle la Loterie romande. Au total, c'est plus de Fr. 60'000.– de recettes qui nous échappent pour 2008. Sitôt après notre rencontre du 12 novembre, nous avons écrit, le 15, au Canton, plus particulièrement au Service de prévoyance et d'aide sociales, pour demander une rallonge de Fr. 35'000.– au budget 2008. A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse officielle, mais comme l'a dit M. Payot, un amendement déposé par M<sup>me</sup> la députée Bavaud hier dans le cadre de la discussion du budget a passé à une voix de majorité. Cet amendement demandait précisément ces Fr. 35'000.–. Mais rien n'est acquis, puisque ce vote devra être confirmé en deuxième, voire en troisième débat. Et vu la très courte majorité à laquelle cet amendement a passé, tout est possible, ou plutôt rien n'est certain quant à la confirmation de cette augmentation de la subvention cantonale.

Dès lors, à toutes fins utiles, j'appuie l'amendement déposé par M. Payot visant à rétablir la subvention lausannoise au niveau de 2007, à savoir Fr. 70'000.–. Si cet amendement ne passait pas et que, au vote final du budget cantonal, la subvention de l'Etat n'était pas majorée des Fr. 35'000.– précités, je demande instamment à la Municipalité d'envisager une rallonge de Fr. 20'000.– pour La Main Tendue via les crédits supplémentaires en cours d'année 2008.

Par ailleurs, je demande que le Service social informe très rapidement la direction de La Main Tendue sur le montant de la subvention prévue en 2009, afin que nous puissions prendre des dispositions pour l'élaboration de notre budget, voire rechercher d'autres sources de financement.

Enfin, et c'est bien normal, comme je l'ai dit, par souci d'égalité de traitement, je soutiendrai la demande de M. Payot de maintenir au niveau de 2007 les subventions accordées aux trois organisations ayant subi le même sort que La Main Tendue, à savoir As'trame, Autrement-Aujourd'hui et Coopération-Service. Le groupe Lausann-Ensemble fera de même. Je ne puis donc que vous inviter, chers collègues, à adopter également cette position.

**M<sup>me</sup> Marlène Bérard (LE) :** – Soucieux d'avoir une cohérence dans tout le dispositif toxicomanie, LausannEnsemble estime prématuré de réévaluer maintenant certaines subventions par rapport à d'autres. C'est la raison pour laquelle nous ne déposerons pas d'amendement pour un soutien plus marqué à l'égard de Sport'ouverte. Toutefois, nous demandons à la Municipalité d'intégrer dans la réflexion prochaine sur le remaniement du dispositif toxicomanie le réajustement de la subvention de Sport'ouverte pour permettre à cette association de retrouver un budget de fonctionnement tel qu'elle le connaissait en 2005.

Cette institution, qui permet à des toxicomanes et marginaux de pratiquer des activités sportives au lieu de rester inoccupés, traduit la vision que LausannEnsemble a de la lutte contre la toxicomanie. Cette institution est un outil indispensable pour l'intégration et la réinsertion de ces personnes. Elle permet de réunir des personnes se trouvant à des niveaux différents d'addiction. Elle met donc en place une réelle dynamique. Ainsi, le fait d'intégrer Sport'ouverte dans la réflexion globale sur la toxicomanie permettra d'organiser des traits d'union avec d'autres institutions pour la prise en charge et le traitement des toxicomanes et marginaux. Nous sommes persuadés qu'il est plus dans l'intérêt des institutions luttant contre la toxicomanie de bénéficier d'une réflexion globale au niveau de l'octroi des subventions.

A l'heure actuelle, à défaut d'une réflexion globale, il y a deux types d'institutions. Celles qui subissent un sevrage financier de la Ville et celles qui bénéficient d'injections au coup par coup. Cette politique n'est ni cohérente ni satisfaisante. LausannEnsemble se réjouit donc du nouveau départ que la Municipalité est prête à donner à la problématique de la drogue à Lausanne.

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.) :** – C'est avec un certain embarras que le groupe socialiste a envisagé les diminutions de subventions au sein de Sécurité sociale et Environnement, dont a parlé David Payot. Pour surmonter cet embarras, une réflexion – que nous espérons la plus rigoureuse possible – nous a permis de nous positionner face à ces différentes coupes budgétaires. Avant tout, il nous semble important de préciser que nos décisions ne font à aucun moment

référence à un jugement de valeur, à une appréciation qualitative du travail de ces associations. Loin de nous cette pensée, c'est important de le dire.

Par ailleurs, dans ses réflexions, le groupe socialiste a systématiquement voulu obtenir la garantie que les baisses de subventions inscrites au budget 2008 ne mettaient pas en péril la survie à court et à moyen terme de ces institutions. Il a obtenu, il me semble, ces garanties. Comme l'ont dit plusieurs préopinants, la Municipalité s'est d'ores et déjà engagée, si l'une des associations devait se trouver en difficulté, à rétablir certains montants par le biais des subventions casuelles qui ont été augmentées avec de plus de Fr. 100'000.– au budget 2008.

Forts de ces arguments, nous nous sommes appuyés sur le préavis – voté à une majorité sinon à l'unanimité – qui développait les principes de la politique sociale de la Ville. En s'attachant à ces principes, il est facile de donner les réponses à nos interrogations par rapport à ces subventions. Je vous rappelle ces principes en deux mots : il faut que chaque subvention réponde à trois critères principaux. Le premier, c'est l'adéquation politique de la subvention, c'est-à-dire que les associations doivent fournir un travail répondant à ce qu'on appelle les « besoins élémentaires » : ce sont les associations diffusant des connaissances élémentaires, ou facilitant la compréhension de l'environnement social, c'est-à-dire l'intégration. Le but de ces associations doit permettre aux gens de vivre relativement dignement, de se former et de faire valoir leur rôle dans la société. Ce sont les trois buts que la politique sociale, que nous avons tous votée, a définis dans le préavis du même nom. Le deuxième principe, c'est le principe territorial : il me semble simple, les subventions doivent toucher des Lausannois. Le troisième principe, c'est le principe de subsidiarité, c'est-à-dire que les associations ne doivent pas toucher, pour la même prestation, des subventions d'une autre instance ou dépendre directement d'une autre instance. Une association comme La Main Tendue, par exemple – malheureusement, parce que j'entends beaucoup parler de cette association, j'admire son travail, et c'est important de le dire – qui offre des prestations généralistes à tout le canton, à Lausanne comme ailleurs, est payée par la Ville de Lausanne. Et elle émerge à la facture sociale. Les Lausannois paient déjà ses prestations par le biais de la facture sociale. Dans ce sens, il est difficile de justifier aux yeux des Lausannois de payer deux fois certaines prestations généralistes ou non spécifiques aux Lausannois, et fournies sur tout le canton. De nouveau, ce n'est pas du tout le travail de ces associations que je remets en question, j'essaie seulement de dégager des critères rigoureux, sans sensiblerie, qui nous permettent de trancher sur ces subventions.

C'est ce raisonnement que nous avons mené et qui va aboutir au refus d'une bonne partie des amendements visant à rétablir des subventions. Mais nous avons fait un raisonnement pour chacune d'entre elles, ce qui laisse des exceptions. Néanmoins, le raisonnement de base, c'est de se fonder sur ce préavis que nous avons voté sans discussion et

qui avait fixé très clairement cette politique. C'est peut-être le prix à payer pour pérenniser le soutien à d'autres associations qui n'ont pas d'autres moyens de survivre que les subventions lausannoises. Nous devons peut-être faire aujourd'hui des choix un peu durs, un peu abrupts, pour permettre à d'autres associations, en situation plus difficile, de survivre demain.

S'il y a des prestations qui répondent indubitablement à tous ces critères, c'est bien l'ensemble des prestations citées par M<sup>me</sup> Longchamp, qui dépendent du dispositif à bas seuil. Ce dispositif est une aide élémentaire à la survie, il répond aux besoins des Lausannois et ces prestations ne sont pas financées par quelqu'un d'autre. Si nous reprenons notre analyse pragmatique des subventions, aucun doute ne subsiste.

Par rapport aux propositions de M<sup>me</sup> Longchamp, le refus du préavis par la population lausannoise a laissé le dispositif de lutte contre la toxicomanie dans un certain embarras. Il doit continuer à répondre à une demande urgente et constante, mais il n'y a encore eu aucune discussion sur les modifications à apporter au dispositif. M<sup>me</sup> Bérard a raison, nous nous réjouissons que ce travail soit fait prochainement – mais il n'a pas encore été fait. Les subventions proposées dans le budget 2008 pour l'ensemble de ces associations répondent le mieux possible aux besoins d'aujourd'hui, abstraction faite de l'analyse détaillée future. Le Passage, comme la Soupe populaire – je ne fais pas de différence parce qu'il y a davantage de toxicomanes dans l'une ou l'autre association – répondent à des besoins élémentaires. Les subventions budgétées pour 2008 permettent simplement à ces associations de poursuivre leur travail tous les jours, sans pause. En effet, le bas seuil ne peut pas prendre de vacances, il doit continuer à répondre aux demandes. Donc je refuserai toute diminution des subventions au Passage, et au Distribus aussi. Ne pas répondre à la demande de distribution de matériel stérile serait totalement immoral à mes yeux.

La Centrale alimentaire de la région lausannoise (CARL) distribue des produits alimentaires aux associations, qui les font passer plus loin. Les colis alimentaires, c'est différent. Nous pourrions en discuter lors des Assises, mais c'est une autre prestation : les cartons contenant des aliments sont remis aux gens à leur domicile. Vous vous demandez peut-être qui ne peut pas aller chercher son colis dans une association. Beaucoup de monde. On sait – et les gens qui travaillent aux colis alimentaires le savent – des personnes âgées qui reçoivent des colis alimentaires ne se déplaceront jamais, au grand jamais, à la Soupe populaire. Il y a aussi des familles. Imaginez-vous des parents courant chercher leurs enfants à midi à l'école pour aller ensemble manger à la Soupe populaire ? Cela en respectant les horaires et en faisant abstraction de l'environnement peut-être moyennement sain moralement pour un enfant de cinq ou six ans... Imaginez-vous imposer cela à cette famille alors qu'elle recevait son colis à domicile ? Les prestations ne sont pas comparables et aujourd'hui, avant une analyse fine du dispositif dans le cadre des Assises et des Etats généraux, on ne

peut pas se passer de cette prestation. C'est faire fi des personnes qui en bénéficient et qui ne peuvent pas faire autrement.

La dernière proposition est que la Soupe populaire offre des repas à midi. Je ne peux qu'applaudir des deux mains. Quand on répond aux besoins élémentaires des gens, s'ils ont besoin d'un repas le soir, ils ont aussi besoin de manger à midi. Comme médecin, je peux vous assurer que pour avoir un certain équilibre alimentaire et de l'énergie toute la journée, il vaut mieux manger plusieurs fois par jour ! C'est pourquoi, parmi les propositions de M<sup>me</sup> Longchamp, j'accepterai uniquement l'augmentation de subvention destinée à la Soupe populaire.

Pour le reste, je laisse à la réflexion de chacun la question de savoir s'il faut court-circuiter les professionnels, anticiper le débat politique et prendre des mesures abruptes déjà maintenant pour le dispositif à bas seuil. J'en doute. Si nous voulons une démarche professionnelle, si nous demandons à des gens de faire ce travail sur le long cours, c'est aussi pour leur laisser une marge de manœuvre, c'est aussi pour leur laisser mener des réflexions dont nous ne pouvons pas connaître toutes les nuances. Laissez-leur encore les quelques mois à venir, et le budget 2008 tel qu'il est aujourd'hui, pour fonctionner. Les gens qui en dépendent en ont besoin.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Quelques considérations. Il y a souvent un hiatus, pour ne pas dire un fossé, entre les grandes déclarations liminaires en début de budget faites par les partis, notamment ceux auxquels j'appartiens. On parle de rigueur budgétaire, de distribution ciblée, de vision claire de la situation, de ne pas être trop généreux de l'argent du contribuable, etc. Et puis à l'examen, au cas par cas, sur le terrain, ça se révèle beaucoup plus ardu. J'en veux pour preuve La Main Tendue. J'ai en effet reçu un courrier personnel, très personnel, de cette organisation. Elle s'inquiétait à juste titre de la diminution de Fr. 20'000.– de sa subvention, décidée par une majorité de gauche, que nous accusons souvent d'ailleurs d'une extrême générosité. Avant hier soir, personne ne pouvait prévoir que ces Fr. 20'000.– seraient compensés par le Canton. Je ne m'appuierai donc pas sur cet épisode pour vous dire qu'on arrive au même résultat.

Je me pose la question : peut-on maintenir une subvention à une institution qui posséderait ou possède quelques moyens ? Est-ce qu'on examine sa situation avant de décider s'il faut maintenir, augmenter, voire diminuer la subvention ? C'est une question que nous devons et que nous pouvons nous poser.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) :** – Je suis très heureuse d'entendre que M<sup>me</sup> Peters soutiendra mon amendement en faveur de la Soupe populaire et j'espère que l'ensemble du Conseil fera de même.

Pour le Distribus et les Fr. 70'000.– accordés au Passage, je rappelle à M<sup>me</sup> Peters, puisqu'elle était dans la commission

qui traitait du préavis N° 2006/66<sup>9</sup>, qu'à une question d'un de mes collègues, M. Bourquin avait répondu que si le préavis n'était pas accepté par la population, on en resterait au statu quo. Ce qui veut dire que la subvention pour le Distribus, tout comme l'augmentation pour Le Passage – mes amendements – correspondent aux propos de M. le municipal.

A propos des colis alimentaires, je vous lis un passage du préavis N° 2006/66. Ces propos ont été avalisés par la Municipalité : « Si la Municipalité souhaite renforcer les missions de la Soupe populaire, elle propose également une suppression, appliquant en cela les principes de subsidiarité des prestations et d'adaptation aux ressources financières. Il s'agit d'une autre prestation délivrée par la Fondation Mère Sofia et intitulée « colis alimentaires ». » Et plus bas il est dit que « la Municipalité désire supprimer cette subvention ».

**M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement :** – Devant cette avalanche d'amendements, je vais essayer de sérier mes réponses et de vous convaincre de la justesse des propositions formulées par la Municipalité.

Tout d'abord, il est facile, quand on parle d'institutions œuvrant dans le domaine social, d'agir au niveau émotionnel ou affectif : il y a ces personnes qui appellent, qui sont suicidaires, et auxquelles on ne répondra plus parce que la Ville de Lausanne a coupé Fr. 20'000.–. La qualité du travail des institutions dont les subventions vont être diminuées si vous suivez nos propositions n'est pas ici en cause. C'est un travail utile, nécessaire, qui est bien fait et mérite tout notre respect. Je tiens vraiment à le souligner, parce que faire croire que ces diminutions de subventions sont des sanctions ne correspond simplement pas à la réalité.

On l'a dit, au mois de juin 2006, le Conseil communal, à l'unanimité et sans discussion – ce que je regrette amèrement maintenant, étant donné que l'on en conteste les fondements – a adopté le préavis de politique sociale. Celui-ci disait, de manière tout à fait transparente, ce que nous allions faire et comment. Les axes de la politique sur les besoins élémentaires, le respect du principe de subsidiarité, le respect du principe de territorialité ont été présentés aux conseillers communaux. Personne ne les a contestés. Je dois en conclure qu'il y a un accord sur cette manière de faire.

Les institutions pour lesquelles nous proposons des baisses de subvention ont vu leurs activités, leurs ressources financières examinées de manière extrêmement attentive. Aucune de ces institutions ne se trouve en risque de cessation de paiement à cause de la diminution de notre subvention. M<sup>me</sup> Grin a cité une abondance de chiffres pour expliquer le fonctionnement de La Main Tendue. Je m'arrêterai sur un chiffre : les liquidités disponibles de cette association se montent à Fr. 287'765.–, très exactement. Les

<sup>9</sup>BCC 2006-2007, T. II (N° 15), pp. 502 ss.

propositions sont faites après une analyse approfondie. Quels moyens sont là? Qu'est-ce qu'on peut faire? Qu'est-ce qui est utilisable? Supporter une diminution de Fr. 20'000.–, lorsqu'on dispose de Fr. 287'000.–, semble tout à fait possible, sans mettre en danger les prestations.

Je tiens à répéter ce qui a été dit, je peux le faire au nom de la Municipalité. Si l'une des institutions dont M. Payot a parlé peut établir face à la Municipalité dans le courant de l'année 2008, avec des comptes et un suivi financier précis, que ses prestations sont mises en danger à cause de la réduction de subvention de la Ville de Lausanne, je m'engage à prendre de l'argent sur les subventions casuelles – à enfreindre donc la volonté du Conseil communal et de la Municipalité sur le préavis de politique sociale – pour permettre à cette institution d'aller jusqu'au bout de l'année. Je m'y engage parce que le but n'est pas de faire disparaître ni de mettre en difficulté des institutions qui accomplissent un travail extrêmement important.

Toutes les institutions dont M. Payot propose de rétablir la subvention émarginent de la facture sociale. Nous avons peu parlé de cette facture, mais vous l'avez vue passer au chapitre des charges de la Ville lors de l'examen de la Direction administration générale et finances. Nous payons Fr. 27,5 millions à la facture sociale, grosso modo... Un peu plus, merci Monsieur le Syndic. Et ce ne sont pas les Autorités qui paient deux fois, ce sont les Lausannoises et les Lausannois! Les contribuables paient par la contribution que la Ville verse à la facture et paient par les subventions que vous demandez de rétablir. Cette situation ne peut pas perdurer.

Vous avez entendu dire que La Main Tendue a obtenu une majorité au Grand Conseil pour augmenter sa subvention. Vous noterez en passant que cette subvention est intégrée dans la facture sociale, donc que le Grand Conseil, en donnant Fr. 30'000.– de plus, sort en fait Fr. 15'000.– de la poche du Canton et Fr. 15'000.– de la poche des Communes. Dont la Commune de Lausanne. Alors entendre M<sup>me</sup> Grin, représentante d'un parti majoritaire au Grand Conseil, dire que ce n'est pas du tout sûr qu'on puisse y obtenir cette rallonge... Donnez l'argent ici! Pourquoi ici? Madame, les partis de gauche ont soutenu l'amendement déposé devant le Grand Conseil. Il faudrait un petit paquet de voix libérales, de voix radicales, pour que cet amendement soit admis également en deuxième débat. Il faut commencer à faire les choses devant sa porte. La Main Tendue a sollicité au printemps 2007 une augmentation de Fr. 70'000.– de sa subvention à la Ville de Lausanne, pour développer ses activités. Pas spécifiquement à Lausanne, mais dans le canton. Lorsque j'ai posé la question si une telle augmentation avait été demandée au Canton, on m'a répondu que non. J'ai un peu de peine à saisir la logique. On vient demander plus d'argent à la Ville de Lausanne – qui n'est pas dans une santé financière resplendissante, ça a été dit en préambule à cette discussion budgétaire – et au Canton, qui est dans une santé financière assez bonne, on ne demande rien du tout. Il faut être cohérent, et que ceux qui disent à la

Ville qu'elle peut payer s'engagent aussi pour que le Canton et les Communes paient au niveau cantonal.

Cet épisode de La Main Tendue, je le prends comme exemple de la politique que j'essaie de faire passer, auprès des Autorités cantonales. Le montant de la facture sociale est fixé par le Conseil de politique sociale, qui compte en son sein trois représentants des Communes et trois représentants du Conseil d'Etat, avec un président neutre. Les décisions de subventionnement des institutions émarginant à la facture sociale sont prises par ce Conseil de politique sociale. Pour des raisons que j'ignore, lorsque la Loi sur l'organisation financière est entrée en vigueur, l'ensemble des subventions relevant de la facture sociale au niveau cantonal a été versé dans cette facture sociale, sur pression du Contrôle cantonal des finances. Du côté des Communes, rien n'a été fait. C'est assez simple de comprendre pourquoi: pouvoir émiété, les Communes n'ont pas de Contrôle des finances qui harcèle leurs services et leur dit: «Maintenant ça, ça passe dans la facture sociale, nous ne payons plus que la moitié, l'autre moitié est prise en charge par les Communes.» Ce travail a commencé, parce que le vote du Grand Conseil, c'est le début du passage de subventions communales à des institutions entièrement à la facture sociale. Le Canton finira par payer la moitié de ce que paient les Communes pour ces institutions. C'est un travail à long terme.

Les débats au Grand Conseil prouvent que la pression que nous avons mise sur le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en prenant ces décisions peut être efficace. Si le Conseil communal décide de rétablir ces subventions, je suis simplement privé de tout instrument dans les discussions que je vais avoir à partir du mois de janvier au sein du Conseil de politique sociale – dans lequel la gauche n'est pas majoritaire – pour faire valoir le point de vue non seulement de la Commune de Lausanne, mais de toutes les Communes du Canton. Parce que les Communes de la Riviera paient aussi quelque chose à La Main Tendue — mais je ne veux pas me focaliser sur cette association – ou à d'autres institutions. Nyon paie aussi quelque chose, des petites Communes aussi, pour ces institutions pour lesquelles le Canton, en les faisant passer dans la facture sociale, ne paie plus que la moitié de ce qu'il payait. Si vous me retirez le moyen de pression que je vous demande de m'accorder en baissant ces subventions, ce travail politique est sérieusement entamé et j'aurai peu de chances de faire accepter que les Communes obtiennent une juste répartition de leurs charges en fonction des décisions légales prises par le Conseil de politique sociale.

Je tenais à le dire, parce que le contexte politique, ce n'est pas simplement un conseiller d'Etat ou un conseiller municipal qui décide, c'est un contexte politique complexe. J'y suis minoritaire – c'est aussi une position que j'apprends à assumer –, je dois avancer à petits pas, essayer de convaincre les gens, on ne peut pas passer en force. Donc, je demande instamment au Conseil communal de ne pas jouer ce mauvais tour à la Commune de Lausanne et aux autres

Communes du canton en enlevant les moyens de pression dont je dispose grâce à ces diminutions de subventions. J'ai besoin d'un appui, j'ai besoin qu'il y ait un message clair, et c'est en ce sens que je vous demande de rejeter les amendements de M. David Payot.

Concernant les différents amendements portant sur le dispositif toxicomanie, j'avais cru comprendre que le préavis avait été refusé dans son ensemble. Le peuple lausannois a donné une réponse tout à fait claire : il ne veut pas de ce préavis. Un certain nombre de décisions ont été prises avant ce préavis et n'ont pas été contestées. Le Distribus a été accepté par votre Conseil, par un crédit supplémentaire qui n'a pas été soumis à référendum. Il est donc logique de continuer à faire fonctionner ce Distribus. L'augmentation de la subvention au Passage correspond à une augmentation de ses prestations, telles qu'elles existent maintenant, mais à aucune prestation nouvelle. On nous propose de supprimer le Distribus. On nous propose de fermer le robinet du Passage. On nous propose par ailleurs de diminuer les colis alimentaires, mais d'augmenter la Soupe populaire à midi. La proposition formulée dans le préavis pour les repas de midi à la Soupe populaire, si vous vous en souvenez, était liée à la disparition de cette même prestation au Passage. Aujourd'hui, on nous demande de créer un « doublon » : Le Passage va continuer à servir les repas de midi à de nombreux toxicomanes, mais pas seulement à eux. On double la prestation en subventionnant des repas de midi pour la Soupe populaire. Je tente de défendre une politique sociale communale cohérente, respectueuse de la dépense des deniers publics, attentive à ce qui se passe. Créer des « doublons » n'entre pas du tout dans ce cadre.

Je suis un peu surpris de voir LausannEnsemble, qui a réclamé à juste titre des Assises pour que les professionnels, et non les politiques, mettent à plat la problématique de la toxicomanie à Lausanne, de manière sereine et tranquille, sur la base de l'existant. Et on commence à bricoler à l'occasion du débat budgétaire, sans avoir discuté ni avec le municipal concerné ni avec les personnes qui s'occupent du dispositif toxicomanie dans ses services. On prend un petit peu ici, on enlève là pour remettre ailleurs, ça fait un petit peu plus, mais ça ne fait pas trop, etc. Et pour finir, ça correspond à une augmentation. Or LausannEnsemble a dit qu'il ne voterait pas le budget s'il était augmenté... Il me semble qu'il y a quelques problèmes de ce côté, mais c'est une autre paire de manches... J'aimerais savoir si la volonté de dialogue interpartis, en évitant la précipitation, en s'écoulant, en s'entendant, en faisant attention à l'opinion des autres, est une proposition franche et ouverte. Ou si c'est une façon de donner d'une main tout en cherchant à bricoler le dispositif de l'autre main, parce qu'il y a des choses qui ne vous convainquent pas et ne vous plaisent pas ?

Je vous demande de rejeter tous les amendements proposés par M<sup>me</sup> Longchamp, parce qu'ils sont incohérents avec ce que nous voulons faire. Aujourd'hui, nous ne voulons pas rapiécer le dispositif toxicomanie, enlever ici, ajouter là. Ce que nous voulons – tout au moins, c'est ce que j'ai compris

des déclarations de LausannEnsemble et de l'accord qui est en train de se trouver avec les partis de gauche –, c'est discuter tranquillement de cette question, sans bousculer les choses, parce que le peuple a donné une réponse tout à fait claire. Il s'agit de la respecter, il s'agit d'aborder les problèmes de manière cohérente et sensée. C'est en ce sens que je vous demande de rejeter les amendements de M<sup>me</sup> Longchamp.

Enfin, j'en viens aux deux amendements déposés par M. Payot sur le Quart-Monde de l'Ouest lausannois et Globlivres. Ces institutions ne sont pas soumises à un sevrage financier. Globlivres, par exemple, voit sa subvention augmenter. Nous sommes conscients que ces institutions observent une augmentation du nombre de Lausannois. Nous désirons simplement, avant d'augmenter leur subvention, nous assurer de cette réalité. On peut les croire, mais nous préférons croire après avoir vu. Quand nous avons vu les chiffres, nous augmentons. La Municipalité vous propose d'augmenter sérieusement les subventions casuelles. Elles serviront de manière ciblée à des institutions qui, comme Globlivres et ATD Quart-Monde, répondent au profil du préavis de politique sociale et démontrent que la part des Lausannois a augmenté de manière notoire et qu'elles méritent donc de recevoir plus.

Je terminerai en disant à M. Payot qu'il a raison, Lausanne demande souvent aux Communes voisines de participer à des charges que notre Ville assume pour les autres. Malheureusement, elles répondent rarement présent, en tout cas dans le domaine social. Ça arrive, mais c'est plutôt rare. Lausanne peut donner l'exemple, mais, bien que ces institutions soient cohérentes avec le préavis de politique sociale dans leur but et dans leur action, je vous demande de rejeter également ces amendements.

**M. David Payot (AGT) :** – M. Bourquin défend sa position avec des arguments que je partage, mais qui ne m'amènent pas aux mêmes conclusions que lui. Il demande de diminuer ou de cesser ces subventions en expliquant que les Lausannois n'ont pas à payer à double pour des choses qui sont déjà, qui doivent être financées par la facture sociale. Sur ce point, nous sommes d'accord.

Ce n'est pas sur cet aspect que porte le débat. La crainte du groupe A Gauche Toute!, c'est que les associations se retrouvent dans une partie de ping-pong entre Canton et Commune, avec Lausanne qui considère que les subventions ne sont pas de sa compétence et le Canton qui ne les finance pas par la facture sociale. C'est ce qui nous semble arriver pour 2008 et ce à quoi nous nous opposons. Ensuite, même si les problèmes de calendrier et de date d'annonce des baisses de subvention de la part de la Commune de Lausanne peuvent être résolus, nous pouvons craindre que certaines associations, n'obtiennent pas la subvention cantonale. Notamment Coopération-Service, qui a déposé une demande, refusée, semble-t-il. M. Bourquin dit que c'est faux, mais c'est en tout cas ce que j'avais noté lors d'un téléphone avec l'association lorsque je l'ai rappelée après coup.

En tout cas, pour 2008, il semble qu'il y a un trou dans le budget de ces associations. Ce n'est pas à elles d'assumer les problèmes de coordination sur ce financement. Ce n'est pas non plus, d'ailleurs, aux subventions casuelles de le faire. M<sup>me</sup> Peters parlait de la mise en péril à court ou moyen terme des associations, qui motiverait une intervention des subventions casuelles. Ce n'est pas ce qu'on peut prévoir pour 2008, en revanche cela leur pose des problèmes de planification financière.

**M<sup>me</sup> Marlène Bérard (LE):** – M. Bourquin demande que l'on soit cohérent. Je lui pose la même question et lui fais la même demande. Ainsi, il serait cohérent, 1) de définir au préalable une politique de la drogue avant de décider d'une partie des subventions, 2) de travailler au niveau de la Commune, là où il a été élu, au lieu de s'affronter avec la majorité du Canton, qu'il n'a de toute façon pas, et 3) d'avancer enfin sur le dossier de la drogue au lieu de faire traîner les choses. Si la Municipalité avait, comme l'a décidé ce Conseil, anticipé les Assises que Lausann-Ensemble demandait, les réflexions auraient commencé, nous aurions déjà pu discuter des problèmes et donc pu adapter le budget 2008 en conséquence.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – Vous voyez, Monsieur Payot, on n'évite pas certains allers-retours, mais s'ils peuvent se faire dans la plus grande sérénité possible, ils ne sont pas inutiles. Ce nom de « facture sociale » a une connotation qui, lorsqu'on est Lausannois, est toujours difficile à porter par rapport à l'arrière-pays. Mais il faut les comprendre ! Quand des Communes colloquées favorablement dans la péréquation financière – entendez surtout l'Ouest du canton – ont 80% de leurs dépenses qui sont liées, elles ont tendance à trouver un peu « gonflant » de payer pour Lausanne qui, par sa générosité, attire, etc. Des leçons de morale, nous en avons assez souvent. Ajoutons à cela que l'attitude de Lausanne, parfois, contribue à faire croire que le Canton s'arrête au Chalet-à-Gobet. Ça n'arrange pas les choses.

Mais la facture sociale – M. Ghelfi est là, il pourra me compléter si je ne suis pas exhaustif – nous touche tous ! Ce n'est pas que les prestations complémentaires et le subventionnement de l'assurance maladie, c'est aussi l'enseignement spécialisé. Chacun peut avoir dans sa famille un plus faible qui a besoin d'un tel enseignement. C'est encore le maintien des personnes âgées à domicile, c'est le complément pour les résidents en EMS. Et c'est 80%, la population résidente des EMS. C'est le Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFoP). Nous sommes directement concernés. C'est l'aide aux institutions spécialisées. Donc la facture sociale, ce n'est pas uniquement les « crève-la-dalle » de Lausanne que nous nous plaçons à conserver chez nous et à faire payer par les autres Communes. Cela pour situer le problème.

Cela dit, un budget, qu'il soit communal ou cantonal, c'est un arbitrage. C'est le résultat d'un subtil équilibre entre les diverses directions et entre les divers départements, institu-

tions et secteurs de ces directions. Je crains que dans notre désir immanent de justice, dans notre volonté de rétablir tel ou tel équilibre, en jouant aux dominos, nous n'accrue le déséquilibre, parce que nous n'avons pas été partie prenante de ces arbitrages. Voilà pourquoi, sans entrer dans les détails, notre groupe refusera toutes les propositions d'amendement visant à rétablir ou à diminuer, à l'exception d'un amendement voté par la Commission des finances à la rubrique 6303.365, qui avait accepté la suppression de Fr. 7000.– de subvention. Nous revenons donc à la proposition municipale. A cette exception près, nous vous suggérons de ne rien toucher à un équilibre beaucoup plus fragile et laborieux à constituer que ce que nous pouvons imaginer.

**M<sup>me</sup> Solange Peters (Soc.):** – Je viens sur quelques points que je ne pensais pas aborder ce soir. Je pensais que les choses avançaient sans polémique sur le plan de la politique de la toxicomanie. On parlait d'Assises, nous étions d'accord. Mais si ça doit devenir polémique, soyons polémiques ! Je ne le souhaitais pas, mais M<sup>me</sup> Bérard a accusé la Municipalité – j'ai bien entendu – de faire traîner la mise sur pied des Assises. Je vais donner quelques détails aux personnes qui ont envie de les écouter.

Les Assises doivent être une rencontre où des professionnels discutent de thèmes qu'ils rencontrent dans leur travail de tous les jours. A priori, vous serez d'accord avec moi qu'ils connaissent probablement mieux le domaine que nous. Nous avons décidé d'organiser des Assises sur la toxicomanie pour qu'ils puissent eux-mêmes trouver dans le dispositif des points à parfaire, à renouveler, à partir de leurs expériences professionnelles. Selon nous, l'ordre du jour d'une telle rencontre doit être : « Faites-nous des propositions. » Et non pas : « Voilà comment vous devez travailler. » Non, ce sont eux qui travaillent, c'est à eux de faire des propositions en matière de toxicomanie. Nous avons suggéré aux membres de LausannEnsemble que les professionnels se rencontrent au sein d'Assises pour discuter entre eux. LausannEnsemble a répondu lentement et a bloqué à plusieurs reprises le processus. En effet, ses membres souhaitaient que l'ordre du jour consiste principalement – voire uniquement, au début – à traiter des propositions de leur postulat. Manière de suggérer qu'ils connaissent mieux le domaine et par conséquent que leurs propositions sont meilleures que celles des gens du terrain. Nous avons persisté dans notre argumentation que les professionnels ont tout intérêt à s'entendre entre eux.

Finalement, nous avons pu nous entendre il y a quinze jours, sachant que ces Assises n'auront pas d'ordre du jour défini, mais aborderont les grands thèmes : répression, prévention, etc., les quatre piliers, sans imposer autre chose aux professionnels. Cet accord a pris six semaines, voire deux mois, ou même trois, je ne me rappelle plus. Depuis deux semaines, nous attendons de la part de LausannEnsemble – deux semaines, je suis gentille, Roland Philippoz me corrige, c'était trois semaines... Nous avons proposé comme modérateur un journaliste complètement neutre, dont je ne citerai pas le nom. LausannEnsemble a suspendu

la décision sur les Assises, parce qu'il voulait proposer un autre nom. J'attends toujours ! La Municipalité n'a jamais bloqué les Assises. Elle a toujours attendu que nous lui fassions des propositions permettant d'organiser ces Assises et de faire venir tout le monde. En effet, des Assises où ne vient qu'une partie des intéressés, parce que l'ordre du jour est trop limitatif, ne sont pas des Assises objectives.

On ne peut donc pas dire que sur ce point, la Municipalité – et pourtant je ne suis pas d'accord avec elle sur certains sujets, ce soir – n'a pas fait ce qu'elle devait ou fait quelque chose de déplaisant. Elle nous a attendus. Ce n'est pas notre majorité qui a fait traîner les choses. Je pense que le résultat sera bon, que ces Assises se tiendront dans de bonnes conditions maintenant, mais je ne pouvais pas laisser passer ces accusations.

Maintenant, il faut parfaire le système et c'est tout l'enjeu de ces Assises, réservées aux professionnels. Nous, les politiques, nous discuterons au sein d'une autre réunion, les Etats généraux, qui à mon avis doivent être politiques.

Cela dit, je ne suis pas en accord avec la Municipalité sur la manière de traiter la question de l'alimentation dans le dispositif seuil bas. Faut-il fournir des repas à midi – ce que M<sup>me</sup> Longchamp propose – ou y renoncer parce que le Passage s'en charge ? Le Passage s'adresse uniquement aux toxicomanes. Si demain je me présente au Passage parce que je n'ai rien à manger à midi, on me dira que je ne peux pas y prétendre. Ce n'est peut-être pas écrit quelque part, mais c'est comme ça que ça se passe. Donc les familles qui vont à la Soupe populaire le soir, si elles veulent manger à midi, ne peuvent pas aller au Passage. C'est pourquoi j'estime qu'il n'y a pas de redondance entre les deux prestations.

Il faut améliorer le système, mais actuellement tant le Passage que la Soupe populaire sont nécessaires. Et il y a les colis alimentaires. Ceux-ci s'adressent à un plus petit nombre de personnes, qui se déplacent peut-être difficilement, ou qui éprouvent de la gêne sociale, ou ont des problèmes d'horaire pour se déplacer en famille à la Soupe populaire. Je serais encline à penser que les trois systèmes sont compatibles, non redondants et complémentaires. J'attends que les professionnels me disent si c'est le cas ou non. Avant de le savoir, ce dispositif à bas seuil ne doit avoir qu'un seul souci, répondre à tous les besoins. Au prix peut-être de présenter quelques redondances pendant quelques mois.

**La présidente :** – M<sup>me</sup> Longchamp a demandé la parole. Je n'aimerais pas, cependant, que la discussion porte sur le traitement de la toxicomanie. Ce soir, nous en sommes au budget et aux amendements. Vous avez la parole, Madame.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) :** – Madame la Présidente, j'ai observé ce soir que chaque fois qu'un membre de la droite faisait une remarque, levait la main pour revenir sur un point, vous faisiez cette remarque. Faites-la aussi quand c'est quelqu'un de la gauche qui...

**La présidente :** – (*L'interrompt.*) Je viens de la faire à M<sup>me</sup> Peters.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) :** – Ah, il me semblait que c'était à moi que cela s'adressait... Bon !

J'aimerais revenir sur certains propos de M. le Municipal. A plusieurs reprises, Monsieur, vous avez parlé de cohérence. J'ai bien entendu. Vous avez dit, à propos des amendements de M. Payot, que la Ville voulait soutenir les institutions qui s'occupent des Lausannois. Bien. Mais alors comment justifiez-vous que la Municipalité subventionne des actions en faveur des toxicomanes puisque les toxicomanes qui sont à Lausanne ne sont pas que des Lausannois ? Voilà pour la cohérence.

Par rapport à la Fondation Le Passage, ainsi qu'au Distribus, j'aimerais – excusez-moi, Madame la Présidente – répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, cette fois avec le rapport-préavis N° 2006/66 dans les mains. Il y est écrit, à propos du Distribus : « Il faut préciser que le Distribus a pu être réactivé dès novembre 2006 grâce au soutien et à l'attention du Canton. Un financement conjoint a pu être trouvé, Confédération, Canton, Commune, mais cela à titre transitoire, six à huit mois, en attendant les décisions contenues dans le présent rapport-préavis. » Si me réfère à la cohérence dont vous faisiez état tout à l'heure, comment se fait-il que la Commune subventionne une institution ou une action déjà financée par la Confédération et le Canton ? Il n'y a pas de cohérence avec vos propos de tout à l'heure.

Pour justifier l'augmentation de la subvention au Passage, vous dites que vous leur demandez un nouveau travail, ou un complément. Pourquoi quelque chose de nouveau est-il déjà demandé à la Fondation Le Passage ? Ce n'est pas cohérent non plus, puisque tout le dispositif est à revoir.

Vous avez dit que LausannEnsemble avait annoncé qu'elle n'accepterait pas le budget s'il était péjoré. Monsieur le Municipal, sachez que nous avons veillé à ce que les amendements que nous présentons, ainsi que ceux que nous soutenons – les amendements de M. Payot – ne péjorent pas le budget. Au contraire, ils viennent en diminution de Fr. 204'000.– par rapport au budget tel que présenté.

Concernant les Assises, Madame Peters, permettez-moi de vous répondre. Ces Assises, nous les avons demandées dans notre postulat. Il est normal que les propositions formulées dans le postulat, notamment l'établissement d'Assises, soient prises en considération.

Enfin, nous avons proposé un médiateur, vous en avez proposé un autre. Mais nous avons dès le départ proposé un médiateur. Et votre dernier mail, Madame, ne date pas d'il y a trois semaines, il date de samedi dernier.

**M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement :** – Madame la Présidente, je vous assure que je n'interviendrai plus après ceci.

Les institutions en faveur desquelles M. Payot demande le rétablissement de la subvention émarginent toutes à la facture sociale. Je vous explique : les décisions du Conseil de politique sociale s'imposent au Conseil d'Etat, qui est obligé de les reprendre. Ce n'est pas seulement une tractation bilatérale entre la Ville de Lausanne et le Canton, il s'agit de mettre en place une tractation multilatérale entre d'un côté le Conseil d'Etat, et de l'autre toutes les Communes du Canton. Dans ces discussions, il faut avancer avec prudence et avec des arguments convaincants.

Je ne sais pas d'où M. Payot tire ses informations, mais le Conseil de politique sociale a décidé d'augmenter de Fr. 14'000.– la subvention à Coopération-Service, qui verrait alors ses problèmes se monter à Fr. 2000.– exactement, alors que cette institution dispose de plus de Fr. 60'000.– de fonds propres. Là, on est dans l'émotionnel et je désire vraiment qu'on revienne à la question de fond : que veut-on faire avec cet argent ? Cet argent, il n'est pas économisé ! Hier, M. Dolivo a dit : « Ce sont des économies de bouts de chandelle. » Ce ne sont pas des économies : le 365, Subventions à des institutions du Service social de Lausanne, augmente. Il augmente parce que nous orientons la politique sociale lausannoise, qui passe d'un système d'arrosoir à un système précis où l'on cible les subventions. Ces subventions vont vers les plus faibles de notre société, auxquels il faut marquer de la solidarité.

Sincèrement, je regrette profondément la tournure du débat sur ces questions de subvention pour le dispositif toxicomanie. Je ne demande rien de mieux que de construire patiemment, en écoutant tout le monde, un consensus autour de ces questions. Nous sommes passés d'une situation où la gauche avait raison, et la droite tort. Maintenant, la droite a raison, la gauche a tort. Comme ça, on n'arrivera jamais à rien ! Les problèmes réels, visibles, de la toxicomanie dans notre ville n'auront jamais de solution si on s'en tient à se lancer l'anathème, à dire : « C'est vous qui avez fait ça », « Non, c'est vous, vous avez dit que... », etc. Je regrette vraiment qu'on en soit à ces types d'accusation. Ce qui me semble essentiel, c'est qu'on se mette d'accord pour discuter de manière ouverte et sans préjugés. Cette discussion doit se faire sur des bases stables, sur l'existant, elles ne doivent pas être changées, parce que le peuple lausannois a dit qu'il ne voulait pas de changement sur ces bases.

Madame Longchamp, la subvention du Passage augmente parce qu'il y a plus de fréquentation et plus de personnel. Nous n'avons pas confié de nouvelles missions au Passage. Je ne fais pas des choses derrière le dos des Lausannois après avoir dit que nous ne le ferions pas. Le Distribus était une décision antérieure au préavis sur le dispositif toxicomanie, il a reçu une aide au démarrage de la Confédération. Actuellement, la Ville assume seule ce financement. Je souhaite vivement que le Canton y participe aussi. Et si les toxicomanes ne sont pas tous forcément des Lausannois inscrits au contrôle des habitants, ils sont bien à Lausanne.

Je regrette vivement que, comme l'a dit M<sup>me</sup> la présidente, on relance ce débat. Discutons, discutez, mettons-nous autour d'une table, faisons parler les professionnels, mais arrêtons ces querelles totalement stériles.

**La présidente** : – Merci, Monsieur. Pouvons-nous passer au vote des amendements dans l'ordre où ils ont été présentés ?

Nous en sommes au budget du service 630. L'amendement du service 540, nous le prendrons après.

## **630 Service social de Lausanne (CSR)**

### **630.365 Subventions à des institutions**

Le premier amendement, pour As'Trame, propose une différence de Fr. 5000.–. Le budget prévoyait Fr. 10'000.–, on veut revenir à l'ancienne subvention, soit Fr. 15'000.–. Donc, c'est une différence de + Fr. 5000.–. Ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main. Ceux qui refusent cet amendement ? Abstentions ? C'est accepté avec un certain nombre de refus et un certain nombre d'absentions.

Nous prenons maintenant Autrement-Aujourd'hui, la demande est simplement de rétablir la subvention, c'est-à-dire + Fr. 20'000.–. Ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main. Ceux qui le refusent. Abstentions ? Cet amendement a été refusé à une nette majorité avec un certain nombre d'acceptations quand même, et des abstentions.

Nous en arrivons à Coopération-Service, l'amendement propose également de rétablir la subvention, c'est-à-dire + Fr. 16'000.–. La Commission l'avait accepté. Ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Je demande aux scrutateurs de compter. Ceux qui acceptent lèvent la main, s'il vous plaît. Avis contraires ? Abstentions ? Cet amendement a été refusé par 31 non, 29 oui et 9 abstentions.

Nous passons à l'amendement suivant : La Main Tendue, il s'agit de rétablir Fr. 20'000.– à la subvention. Ceux qui soutiennent cet amendement sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? A une nette majorité, cet amendement est refusé.

Quart-Monde Ouest lausannois. Il s'agit d'une somme de Fr. 7100.– qui serait ajoutée au budget prévu. On arriverait donc à Fr. 92'100.–. Ceux qui soutiennent cet amendement sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Je crois qu'il faut compter. Ceux qui le soutiennent lèvent de nouveau la main, s'il vous plaît. Avis contraires ? Abstentions ? Cet amendement a été accepté par 37 oui, 34 non, 2 abstentions.

Nous sommes arrivés au terme des amendements de A Gauche Toute ! pour ce service. Nous passons aux amendements proposés par le groupe LausannEnsemble, M<sup>me</sup> Longchamp.

Premier amendement, Accueil à bas seuil – Distribus : suppression de la subvention 2008, donc – Fr. 225'000.–. Ceux qui acceptent cet amendement, donc la suppression de la subvention, sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Cet amendement a été refusé et la subvention est maintenue.

Association à bas seuil – Le Passage: maintien de la subvention 2007, – Fr. 70'000.–. Il s'agit de diminuer cette subvention: – Fr. 70'000.–. Ceux qui sont d'accord avec cette diminution de la subvention sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Cet amendement est refusé.

Fondation Mère Sofia, Soupe populaire et colis alimentaires: suppression de la distribution des colis alimentaires, – Fr. 152'000.–. Ceux qui sont pour la suppression de la distribution des colis alimentaires sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? A une très nette majorité, quelques abstentions, cet amendement est refusé.

L'amendement suivant concerne aussi la Fondation Mère Sofia, la distribution de repas chauds à midi 7 jours sur 7: + Fr. 93'000.–. Ceux qui soutiennent cet amendement sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Cet amendement a été accepté.

Quant à l'amendement de M. Chollet, nous n'avons pas besoin de le voter, puisqu'il était pour la suppression des Fr. 16'000.– de Coopération-Service. Nous l'avons de toute façon refusé, donc nous sommes au bout de ces amendements.

Puis-je vous demander de conclure sur ce service 630? Nous avons passé en revue toute la direction! Nous arrivons tout simplement au

#### 640 Service du travail et de l'intégration

Nous avons déjà un amendement. Avez-vous quelque chose à ajouter pour ce service, Madame?

**M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice:** – C'est toujours le même amendement, c'est Globlivres, n'est-ce pas?

**La présidente:** – Oui.

**M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice:** – La Commission a refusé cet amendement par 6 non, 4 oui, 1 abstention.

**La présidente:** – Merci, Madame. L'amendement veut remettre au budget Fr. 5500.– pour arriver à Fr. 28'500.–...

#### Discussion

**M. David Payot (AGT):** – J'explique cet amendement. Il s'agit d'augmenter la subvention à Fr. 28'500.– avec la

même argumentation que pour l'Association des Familles du Quart-Monde de l'Ouest lausannois. Ce serait un ajout de Fr. 5500.–, sans rapport avec le budget 2007.

**La présidente:** – Merci. Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole? Pouvons-nous passer au vote de cet amendement?

Ceux qui acceptent d'ajouter + Fr. 5500.–, sont priés de lever la main. Avis contraires? Il faut compter, Messieurs les scrutateurs. Ceux qui acceptent sont priés de lever encore une fois la main, s'il vous plaît. Avis contraires? Abstentions? L'amendement a été accepté par 36 oui, 31 non et 4 abstentions.

Nous avons maintenant

#### 6600 Service des Parcs et promenades

Il semble qu'il n'y ait ni amendement ni demande de prise de parole. Donc, nous arrivons au bout de ce service. Nous vous écoutons, Madame Truan.

**Rapport de M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice:** – Au vote de la Commission, le budget de cette Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a été accepté par 7 oui et 4 abstentions. Je fais toutefois remarquer que la subvention à Coopération-Service avait été amendée et que l'amendement avait passé.

**La présidente:** – Nous avons maintenant un nouveau budget, que je mets au vote. Monsieur Thonney, pouvez-vous nous donner les chiffres? Vous les donnerez tout à la fin, d'accord. Alors nous votons le budget de cette direction tel qu'amendé. Ceux qui acceptent ce budget sont priés de lever la main. Ceux qui refusent ce budget? Abstentions? Avec d'assez nombreuses abstentions, mais néanmoins une majorité de oui, ce budget est accepté.

Nous en sommes au chapitre 7, Services industriels, page 141. Madame Truan, nous vous écoutons.

#### 7. SERVICES INDUSTRIELS

**Rapport de M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice:** – Les charges des Services industriels, première direction en importance de celles-ci, représentent 31,65% des dépenses de la Ville. De l'ordre de Fr. 481 millions, elles sont en baisse par rapport aux comptes 2006 (– 6,2%) et de 10,7% par rapport au budget 2007.

Il convient de noter que de nouvelles modifications structurelles sont enregistrées. La comptabilité de la direction est en effet traitée de manière séparée à partir de l'exercice 2008, pour cause d'introduction de SAP. Cela a pour conséquence, notamment, que les écritures internes entre la Bourse communale et les SI, enregistrées jusqu'ici dans les rubriques 390 et 490, sont désormais comptabilisées dans

d'autres chapitres spécifiques, selon leur nature. D'importantes variations dans les écarts en découlent donc.

En outre, par transfert de personnel, les activités transversales sont désormais regroupées au Service du développement stratégique, dans quatre sections: Energie, RH, Q + E (qualité et environnement), Sécurité. Ces modifications ne sont qu'un aperçu des bouleversements annoncés cette année avec la création d'un Service commercial (on se réfère ici au préavis N° 2007/53) et des suites probables de la démarche: création de deux nouveaux services, l'un consacré à la production et l'autre à la distribution d'énergie.

Les revenus de la direction, de l'ordre de Fr. 555,5 millions représentent 37% des recettes de la Ville et assurent le fonctionnement de la direction. Ils sont aussi en baisse, 5,7% par rapport aux comptes 2006 et de 10% par rapport au budget 2007. L'excédent d'autofinancement budgétisé est quant à lui en diminution de 5,1 millions (-7,1%). Ceci est essentiellement le résultat de la diminution prévue du bénéfice et des amortissements.

**La présidente:** – Merci, Madame. Nous prenons maintenant les différents services:

**700 Développement stratégique**

**701 Comptabilité et finances**

**702 Magesi**

**74 Gaz et chauffage à distance**

**76 Electricité**

**77 Multimédia**

La parole ne semble pas demandée. Pouvons-nous connaître les déterminations de la Commission, s'il vous plaît, Madame?

**Rapport de M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice:** – Au vote de la commission, le budget de la direction des Services industriels est accepté à l'unanimité.

**La présidente:** – Je sou mets donc ce budget au vote. Ceux qui acceptent ce budget sont priés de lever la main. Ceux qui le refusent? Abstentions? Avec un certain nombre d'abstentions, mais néanmoins une majorité de oui, ce budget est accepté.

Nous avons donc accepté les différents budgets de ces sept directions. Est-ce que M. Thonney peut nous donner les chiffres résultant des amendements acceptés? Merci, Monsieur. Je n'ai pas l'habitude de lire de si grands nombres, mais je pense que ça doit être:

Charges: 1'518'956'600.–  
Revenus: 1'509'797'700.–  
Excédent des charges: 9'158'900.–

Tel est le budget auquel nous sommes arrivés. Si ce budget vous convient et si vous l'acceptez, je vous prie de lever la main.

Discussion finale! Alors nous prenons la discussion finale.

*Discussion finale*

**M. Jean-Luc Chollet (UDC):** – Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'encre n'est pas encore sèche que nous nous prononçons déjà! Mais enfin, c'est la journée des surprises, et pas seulement à Lausanne, d'ailleurs... Toute relation avec certains événements serait purement fortuite... Passons...

Si je comprends bien, nous péjorons donc le budget de Fr. 210'600.–. Nous ne serons pas plus royalistes que le roi. Nous avons affirmé dans notre déclaration liminaire que si le budget se péjorait notablement, nous serions amenés à revoir notre position. Fr. 210'000.–, sur Fr. 1,5 milliard, cela représente... Quel pour-cent, Monsieur le Syndic? Eclairiez-moi. En tout cas un pour-cent négligeable. Ça se chiffre en pour-mille, donc notre groupe ne va pas chipoter. Au contraire, nous remercions à la fois la Municipalité pour sa rigueur et ce Conseil pour sa discipline, nous acceptons ce budget tel qu'il nous est proposé et vous invitons à faire de même.

**M. Jean-Michel Dolivo (AGT):** – Très bonne surprise à Berne, soupe à la grimace pour les employés de la Ville. Ça ne vous étonnera pas, chers collègues: A Gauche Toute!, suite au refus de l'amendement concernant le reclassement des employés de la Ville de Lausanne, aux pertes de salaire qu'ils ont subies et au fait qu'ils ont supporté une part essentielle du coût de l'assainissement des finances de la Commune, refusera ce budget. Il constitue une décision politique, une orientation de la majorité rose-verte de la Municipalité, qui refuse de mener une politique décidée de soutien au service public et surtout aux conditions de travail des employés de notre Commune. C'est une orientation que nous refusons.

Nous avons cependant constaté dans plusieurs directions des choix tout à fait positifs du point de vue du service public. J'en citerai deux. A la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, nous saluons une augmentation de l'accueil pour les enfants en milieu scolaire. Et, à la Direction de la sécurité publique et des sports, la remunicipalisation de la fourrière ainsi que la réintégration des postes de nettoyage à l'Administration communale. Il y a donc des contre-tendances, heureusement. Mais, de manière générale, nous considérons que l'orientation de cette Municipalité en matière budgétaire n'est pas la nôtre.

**M. Yves-André Cavin (LE):** – Le groupe LausannEnsemble aurait souhaité un budget révélant un résultat bénéficiaire sensible plutôt qu'un déficit – si léger soit-il à en croire les déclarations d'une frange de ce Conseil. Que ferons-nous si la conjoncture, que j'ai qualifiée de bonne au début de l'examen de ce budget, subissait prochainement

un revers? Nous sommes déçus de constater, budget après budget, que nous naviguons à vue au lieu de définir une véritable politique financière pour notre Ville, notamment en matière de réduction de la dette. Nous avons préconisé l'abstention lors de la discussion préliminaire. Nous maintiendrons notre décision puisque aucune voie vers une réduction du déficit n'a été évoquée. En outre, nous pourrions nous attendre à de nombreux crédits supplémentaires, qui fausseront d'autant plus le résultat.

**M. Giampiero Trezzini (Les Verts):** – Les Verts l'ont annoncé en ouverture des débats : ils acceptent le budget tel que présenté et amendé par le Conseil.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Nous sommes arrivés à la fin de ce long examen rituel avec une péjoration du budget par le Conseil communal de 0,14% – puisque quelqu'un voulait le chiffre précis. Je ne dirai que deux choses.

Le Canton, ces dernières années, a fort bien manœuvré dans les transferts de charges sur les Communes et il a bénéficié du milliard de la Banque nationale. Avec le redressement de la BCV, cela lui permet de réduire sa dette. On peut s'attendre à ce qu'il avoue un bénéfice de Fr. 500 à 700 millions cette année, en ayant, au passage, reponctionné une centaine de millions auprès des Communes. C'est la réalité cantonale. La Confédération a pratiqué de manière assez semblable ces dernières années. Pour nous – pour répondre à M. Cavin –, c'est plus difficile : nous n'avons pas de sociétés de quartier sur lesquelles nous décharger. Dans ces conditions, la Municipalité est consciente que suivant ce qu'elle ferait – il suffit de penser à ce qui s'est passé pour quelques amendements ce soir – et pour peu que quiconque soit touché – quel que soit le bord politique, même à droite –, elle rencontrerait des difficultés si elle allait un peu plus loin. Nous nous sommes contentés de compenser les lourdes pertes causées par les évolutions de la législation cantonale et fédérale.

Pour le reste, je partage un constat avec M. Cavin : il y a des risques financiers. J'en ai cité quelques-uns, pour Fr. 20 millions. Nous devons rester très attentifs l'année prochaine.

Encore une remarque sur l'intervention de M. Dolivo. Comme nous avons pleinement sauvegardé les droits acquis en 2003, personne n'a subi de perte de salaire. Les gens ont eu le salaire qu'ils avaient signé contractuellement au moment de leur engagement.

**La présidente :** – Merci, Monsieur le Syndic. Pouvons-nous passer au vote? Ceux qui acceptent le budget sont priés de lever la main. Avis contraires? Abstentions? Faut-il compter? Non. La majorité a donc accepté le budget avec un certain nombre de refus et un certain nombre d'abstentions.

Nous arrivons aux conclusions 2 et 3, les dépenses d'investissements et l'évolution présumée de la situation financière. Madame Truan, vous avez la parole.

**Rapport de M<sup>me</sup> Isabelle Truan (LE), présidente de la Commission permanente des finances, rapportrice :** – La Commission des finances a pris acte du plan des investissements et obtenu des réponses à toutes les questions posées. Pour la conclusion 3, elle prend acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2008.

Est-ce que je dois indiquer le vote de la Commission ?

**La présidente :** – Nous n'avons pas à voter, nous n'avons qu'à prendre acte. Je n'en ouvre pas moins la discussion sur ces deux points.

*Discussion*

**M. Pierre Santschi (Les Verts) :** – Rituellement – puisqu'il y a une part de rite dans cette assemblée au moment du budget et du plan des investissements – je viens poser des questions concernant la clarté de ce qui nous est proposé. Cette année, je vais rebondir sur les considérations gastronomiques de notre syndic. En effet, il nous a dit en substance, au moment du débat d'entrée en matière : « On ne peut pas prendre tous les plats durant l'année et s'étonner de la facture si l'on n'a pas consulté le menu. » C'est une réalité. Mais, le budget qui nous est présenté ressemble au menu destiné aux dames dans certains bons restaurants : il ne comporte pas les prix. C'est exactement ce qui se passe avec le plan des investissements, en tout cas pour les années qui suivent 2008. Ce n'est pas trop grave, et je ne l'avais pas remarqué les années précédentes. Cependant, l'article 99 de notre règlement indique : « La Municipalité établit annuellement le plan des dépenses d'investissements. Ce plan, sous la forme d'un tableau prévisionnel des investissements pour les quatre ans à venir – cela remonte à l'époque où les législatures duraient quatre ans – est présenté au Conseil en même temps que le budget de fonctionnement. Il peut faire l'objet de discussions et n'est pas soumis au vote. »

Les années précédentes, je demandais aussi que l'on veuille bien, à côté des éléments d'investissements, nous donner les coûts de fonctionnement ou les coûts d'exploitation générés par les dépenses d'investissements. J'ai prolongé ma réflexion et j'ai trouvé un appui inattendu au Canton, qui pourra aussi venir en aide à la Municipalité et peut-être à la Commission des finances. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, il existe des recommandations en matière de plafonnement des emprunts et des cautionnements, qui indiquent que « les Communes doivent préparer un tableau qui porte lui sur cinq ans et qui fixe le plafond d'endettement de la Commune »<sup>10</sup>. C'est un tableau Excel, que vous pouvez trouver sur Internet. Je communiquerai évidemment les liens nécessaires à la Municipalité pour qu'elle puisse non seulement en prendre acte mais aussi examiner si elle pourrait présenter le plan des investissements autrement que le menu destiné aux dames.

<sup>10</sup> Directive du 1<sup>er</sup> janvier 2007 de l'Autorité cantonale de surveillance des finances communales (ASFICO) : *Recommandations en matière de plafonnement des emprunts et des cautionnements.*

Le tableau présente aussi un calcul de la marge d'autofinancement, indiquant que pour déterminer le plafond d'endettement, les charges de fonctionnement épurées doivent apparaître. Charges de fonctionnement ou charges d'exploitation, c'est la même chose, en des termes différents. Maintenant, il ne sera plus aussi facile d'esquiver les questions que je posais. Je demande donc que l'année prochaine, si possible, nous ayons un vrai plan des investissements correspondant à la légalité.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Comme tous les conseillers communaux, au début de cette législature, M. Santschi a vraisemblablement voté, conformément au règlement et à la loi qu'il vient de citer, un plafond pour les emprunts pendant la législature. Tous les conseillers communaux devraient donc savoir ce que M. Santschi vient de dire. Je pars du principe que les gens savent ce qu'ils votent et je crois que c'est vrai.

Deuxièmement, nous sommes en train de mettre au point – ce devrait être en vigueur dès l'année prochaine – le système qui existe déjà pour la culture, c'est-à-dire une fiche par investissement. Vous devriez donc en savoir un peu plus.

Exiger de savoir que tel investissement se fera pendant les années 3 et 4 à partir de maintenant relève de la cartomanie. Pourquoi pas, mais je ne voudrais pas que ce soit classé sous la rubrique «Bonnes blagues». En effet, entre les urgences et les demandes des services, nous sommes amenés chaque fois à couper dans le plan des investissements entre Fr. 60 et Fr. 100 millions – et parfois ça ne suffit pas – sur l'année suivante, en l'occurrence 2008. Cela à cause des demandes des services, et spécialement des services techniques, qui ont une faim que le restaurant de M. Santschi n'aurait jamais pu satisfaire. Il faut souvent quatre à six heures d'arbitrage pour arriver à ce genre de coupes et repousser les investissements à l'année suivante, 2009, ou dans les pages blanches, à 2010 et au-delà. C'est un énorme travail, à propos duquel nous avons une seule certitude, c'est qu'il recommencera l'année suivante.

Dans ces conditions, les changements de priorité – par exemple si le projet axes forts se réalise et que nous devons changer des tuyaux pour Fr. 100 millions entre 2010 et 2013 – auront une grande influence sur le plan des investissements ! Donc vous dire que oui, bien sûr, en 2010 on va faire ça, et puis ça en 2011, relève de la rubrique «Farces et attrapes», compte tenu de l'obligation dans laquelle nous sommes de réviser systématiquement les priorités d'investissements. Nous aimons bien les exercices inutiles, nous pouvons y affecter de nombreuses personnes à plein temps, mais je ne pense pas que ça vaille la peine d'aller beaucoup plus loin dans ce sens. En revanche, dans les fiches par investissement, M. Santschi trouvera des choses qui l'intéresseront.

**La présidente :** – La parole n'est plus demandée. Nous n'avons donc pas à voter mais à prendre acte. Nous remercions M<sup>me</sup> Truan et la Commission des finances.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2007/48 de la Municipalité, du 27 septembre 2007 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances, qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2008 comme il suit:

Charges	Fr. 1'518'956'600.–
Revenus	1'509'797'700.–
<b>Excédent des charges</b>	<b>Fr. 9'158'900.–</b>

2. de prendre acte des dépenses d'investissements prévues pour 2008 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2008.

**La présidente :** – Je vois que certaines personnes sont déjà en train de mettre leur manteau. Dois-je en conclure que nous nous arrêtons là ? Dans ce cas, nous sommes au terme du budget, mais naturellement pas de l'ordre du jour. Je vous remercie de votre participation.

J'aimerais encore adresser quelques remerciements. D'abord à M. Ballenegger, qui a bien voulu nous dépanner. Sa tranquille efficacité, son expérience de juriste et d'ancien conseiller – et les occasions de la faire valoir n'ont pas manqué – ainsi que sa calme et salutaire ironie nous ont été précieuses.

Merci aussi à tous les membres du Bureau et à M<sup>me</sup> Monbaron qui nous écoute peut-être, qui ont partagé avec moi les aléas et les charges inhabituelles de ces premiers mois d'année présidentielle. Un merci aussi à Luc Chessex qui, pour simplifier la tâche du Bureau et des conseillers, a bien voulu tirer nos portraits. Je ne sais pas s'il est encore là. Il aurait pu se vexer, il ne l'a pas fait, et le Bureau lui en est très reconnaissant.

Enfin, merci à l'équipe de Montbenon, qui fait l'impossible pour transformer cette salle en un hémicycle de Conseil communal et qui veut bien répéter l'exercice encore deux fois l'année prochaine. Merci aussi aux huissiers, à qui ce changement de salle ne simplifie pas la tâche. Bref, merci à tous ceux qui se sont accommodés de la situation.

A tous et à toutes, je vous souhaite une bonne rentrée, d'heureuses Fêtes de fin d'année. Nous nous retrouvons ici le 22 janvier, à 18 h.

*Applaudissements.*

La séance est levée à 22 h 30.

*La rédactrice*

Diane Gilliard  
Lausanne

*Composition*

Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*

Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16

